



Les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi

Concours national de la résistance
et de la déportation 2008-2009

Concours National de la Résistance et de la Déportation 2008-2009

LE THÈME

Les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi

Ce thème peut être l'occasion de réfléchir, entre autres, sur le processus et les circonstances qui ont contribué à faire des enfants et des adolescents les victimes du système concentrationnaire nazi. Le sort de ces enfants et adolescents sera au cœur de l'étude et de la réflexion des candidats. On pourra prendre en compte l'évolution, dans l'après-guerre, du droit international et national dans le domaine de la protection de l'enfance.

PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'à ceux des établissements d'enseignement agricole, des établissements relevant du ministère de la défense et des établissements français à l'étranger. Voir **BO Éducation nationale n° 19 du 8 mai 2008**.

CATÉGORIES DE PARTICIPANTS	TYPES D'ÉPREUVES, DURÉE ET DATES	OBSERVATIONS
1^{re} catégorie Classes de tous les lycées	Lundi 23 mars 2009 Réalisation d'un devoir individuel portant sur le sujet académique en classe, sous surveillance, sans documents personnels. Durée 3 h 00.	Sujet élaboré par académie Travaux à transmettre aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale pour le mardi 31 mars 2009 au plus tard. Pour les établissements français à l'étranger envoi des travaux directement à : ministère de l'éducation nationale. DGESCO B2-3. Concours national de la Résistance et de la Déportation, 110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP.
2^e catégorie Classes de tous les lycées	Travail collectif (deux élèves minimum) qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel. Format maximum admis A3. Date de remise mardi 31 mars 2009 .	Envoi aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (date limite: pour le mardi 31 mars 2009). Les établissements français à l'étranger adresseront directement les travaux collectifs au ministère de l'éducation nationale.
3^e catégorie Classe de tous les lycées	Réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel , portant sur le thème annuel. Durée maximum de la production audiovisuelle: 50 minutes.	Envoi aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (date limite: pour le mardi 31 mars 2009). Les établissements français à l'étranger adresseront directement les travaux collectifs au ministère de l'éducation nationale.
4^e catégorie classes de 3 ^e	Lundi 23 mars 2009 Réalisation d'un devoir individuel portant sur le sujet académique, sous surveillance, sans documents personnels. Durée 2 h 00.	Sujet élaboré par académie Travaux à transmettre aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale pour le mardi 31 mars 2009 au plus tard. Pour les établissements français à l'étranger envoi des travaux directement à : ministère de l'éducation nationale. DGESCO B2-3. Concours national de la Résistance et de la Déportation, 110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP.
5^e catégorie classes de 3 ^e	Travail collectif (deux élèves minimum) qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.	Envoi aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (date limite: pour le mardi 31 mars 2009). Les établissements français à l'étranger adresseront directement les travaux collectifs au ministère de l'éducation nationale.
6^e catégorie classes de 3 ^e	Réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel , portant sur le thème annuel. Durée maximum de la production audiovisuelle: 50 minutes.	Envoi aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (date limite: pour le mardi 31 mars 2009). Les établissements français à l'étranger adresseront directement les travaux collectifs au ministère de l'éducation nationale.

PARTICIPEZ ET FAITES PARTICIPER AU CONCOURS DE LA MEILLEURE PHOTOGRAPHIE D'UN LIEU DE MÉMOIRE

Organisé et doté par trois fondations, la Fondation de la Résistance, la Fondation pour la mémoire de la Déportation, et la Fondation Charles de Gaulle, ce concours est ouvert à tous les élèves concernés par le Concours national de la Résistance et de la Déportation. Il est strictement personnel et individuel, les travaux collectifs sont exclus.

Il invite les candidats à faire preuve d'imagination pour présenter de manière originale et justifiée un lieu de mémoire, rencontré ou visité dans le cadre de la préparation du concours ou en tout autres circonstances.

Les photos, clairement identifiées au nom du candidat, doivent être envoyées avant le 14 juillet 2009 à :

Concours de la meilleure photographie d'un lieu de mémoire
Fondation pour la mémoire de la Déportation
30 boulevard des Invalides 75007 PARIS

Pour plus d'information consulter les sites des Fondations de la Résistance et pour la mémoire de la Déportation

Quelques conseils pour préparer le Concours

Le thème 2009 et ses limites

La vision nazie du monde

Des enfants et des adolescents dans le système concentrationnaire : pourquoi et comment ?

Sort des enfants et des adolescents dans le système concentrationnaire

Après les camps

Fiche méthodologique
Entretien avec un témoin

Bibliographie indicative

Quelques conseils pour préparer le Concours

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) mobilise chaque année des élèves de 3^e des collèges et de toutes les classes des lycées. La participation annuelle moyenne calculée sur les dix dernières années s'établit à 42 000 candidats. Aucun autre concours géré par l'éducation nationale n'atteint ce niveau d'audience. La participation des élèves et le caractère passionné de leur travail, qui vient en surcroît du travail normal de l'année scolaire, atteste aussi qu'ils y trouvent un enrichissement personnel.

Le CNRD induit une réflexion sur l'histoire à partir d'événements singuliers de la Seconde Guerre mondiale qui heurtent la conscience humaine. Le concours participe ainsi à la formation civique des générations montantes. Les mots « résistance à l'oppression » figurent parmi les droits fondamentaux cités dans l'article 2 de « la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de 1789. Les enseignants de différentes disciplines sont impliqués dans la préparation des épreuves, particulièrement depuis l'introduction des travaux de groupe aux deux niveaux du concours.

La difficulté initiale consiste à se lancer dans l'étude du thème retenu par le jury national sans en avoir encore abordé le contenu historique. Il convient donc en préalable d'en faire la bonne lecture et d'en saisir l'objet, d'en discuter avec d'autres personnes : camarades, enseignants... et de réunir une première documentation sur le sujet.

Il est conseillé, dès la rentrée, de s'arranger pour visionner un film en rapport avec le

thème¹, ce qui en règle générale constitue une bonne mise « dans l'ambiance », puis d'explorer les différentes pistes proposées dans le dossier guide.

Deux modes de candidatures sont possibles : le mode individuel et/ou le mode collectif.

— L'épreuve individuelle consiste à traiter, en temps limité et sans documentation personnelle, un sujet de portée plus limitée que le thème général. Sa préparation exige un travail personnel. Les orientations méthodologiques proposées sont destinées à faciliter l'organisation du travail des candidats, le classement des informations et l'appréciation des données.

— L'épreuve collective consiste quant à elle à présenter un dossier sur le thème national, dans toute son étendue, sur le support jugé le mieux adapté : papier, CD ou DVD, film, ou montage mixte. Elle favorise une dynamique de groupe, chacun apportant savoir-faire et réflexion. L'articulation d'un dossier collectif procède d'un travail d'élaboration et de restitution, destiné à mettre en relief les points importants apparus en cours d'étude. Il ne faut évidemment pas tomber dans la facilité d'un « copié-collé » du dossier-guide, rapidement décelé par le jury. Le plan peut s'inspirer d'un parcours de témoin ou des points importants que ce dernier aurait évoqués, partir du présent pour remonter vers le passé (ou l'inverse), mais toujours aboutir à des conclusions propres au groupe.

1 - Par exemple le film de Louis Malle « *Au revoir les enfants* ».

Le thème 2009 et ses limites

En choisissant, en janvier 2008, un thème abordant le système concentrationnaire nazi sous l'angle particulier de l'enfance et de l'adolescence, le jury national du Concours a estimé que cette approche permettrait aux candidats de se sentir plus directement concernés, dans la mesure où ils sont en quelque sorte renvoyés à leur propre image.

Les grands drames de l'histoire du monde, guerres, génocides, famines, épidémies, mais cette page d'histoire du XX^e siècle en particulier, ont ceci de commun qu'ils affectent plus particulièrement les éléments les plus fragiles et les plus faibles des populations, dont les enfants.

Il n'est donc pas inutile de s'interroger à la fois sur les raisons qui ont conduit des jeunes à être plongés dans les situations extrêmes du système concentrationnaire, sur le sort qui leur fut réservé et de réfléchir également aux avancées constatées depuis dans le monde, en matière de protection de l'enfance.

Les notions d'enfance et d'adolescence sont de concept récent et peuvent différer dans leur interprétation. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'en préciser le contour au début de ce dossier, afin que les candidats partent sur des bases communes.

Par « enfant », on entendra la tranche de vie allant de la naissance incluse à l'entrée dans la période d'adolescence, c'est-à-dire autour de quatorze ans, et par « adolescent » la période des mutations physiologiques qui font l'adulte, englobant la tranche « quatorze-dix-sept ans révolus ». Une telle articulation pourra paraître un peu artificielle ou contraignante. Des exceptions ou des cas limites se présen-

teront certainement (par exemple les jeunes gens ou jeunes filles arrivant en camp à l'âge de 16 ou 17 ans, et en sortant vers l'âge de 20 ans), mais plus qu'à une frontière infranchissable, on s'attachera à rester fidèle à l'esprit du thème et à la population particulière à laquelle il renvoie, qui n'est pas celle des adultes.

Par ailleurs la notion de système concentrationnaire sera entendue ici en tant qu'organisation coiffée par la SS, sous le contrôle des deux grands offices centraux, le RSHA¹ et le WVHA², subordonnés au *Reichsführer SS* Heinrich Himmler. Cette organisation poursuivait deux finalités différentes pouvant occasionnellement se croiser :

— La première vise à regrouper dans des camps de concentration les individus jugés dangereux ou indésirables par le pouvoir, auxquels viendront bientôt s'ajouter les résistants, les « insoumis », les réfractaires, otages ou suspects de toute l'Europe occupée. Ils y sont relégués dans des conditions telles que leur survie reste aléatoire.

— La seconde est destinée à détruire immédiatement des groupes humains entiers (Juifs et Tsiganes essentiellement) dans des centres d'extermination, véritables « usines de mort ».

Des enfants et des adolescents ont été envoyés dans ces deux composantes, qu'il convient de bien différencier.

1 - RSHA : *Reichssicherheitshauptamt* ou Office central de sécurité du Reich.
2 - WVHA : *Wirtschaftsverwaltungshauptamt* ou Office principal d'administration et d'économie (sous-entendu de la SS).

RAPPEL

La vision nazie du monde

On s'interrogera sans doute longtemps encore sur les facteurs qui ont permis au parti national-socialiste et à son chef, Adolf Hitler, de s'imposer aussi complètement au peuple allemand et de l'entraîner dans la plus criminelle des aventures.

De nombreux historiens ont analysé le nazisme sans toujours parvenir à des conclusions similaires ni convergentes, révélant par là toute la complexité du problème, reflet de la complexité inhérente à toute société humaine, fût-elle totalitaire.

Il est pourtant possible de discerner quelques lignes directrices autour desquelles s'organisent les éléments constitutifs du « projet national-socialiste ».

D'emblée s'impose le caractère raciste de ce projet : — définition d'une supériorité et d'une spécificité de l'homme « aryen », que le nazisme fait coïncider avec les représentations classiques du type humain nordique (grand, blond, aux yeux clairs...) dont la nation allemande serait l'expression par excellence, — nécessité pour cette nation allemande de « se débarrasser » des éléments « racialement inférieurs » et tout particulièrement des Juifs et des Tsiganes. Le génocide des Juifs, ou *Shoah* en France (*Holocauste* dans les pays anglo-saxons), celui des Tsiganes (ou *Samudaripen*), en sont l'aboutissement. Ce projet criminel est complété par l'élimination des élites slaves et en particulier de toute racine de foyer national en Pologne et par une lutte sans merci contre le « judéo-bolchevisme ».

La notion « d'espace vital », développée par Hitler dans *Mein Kampf*, recouvre une zone d'intérêt économique et de colonisation sans contours précis, nécessaire à la nation allemande pour croître et se développer. D'où les conquêtes territoriales qui suivent et visent à opérer un remodelage de la carte de l'Europe dans laquelle l'Allemagne occuperait une position dominante.

Le projet nazi comporte en effet une dimension de domination universelle, dévolue au peuple allemand qui serait, en quelque sorte, investi de la mission de diriger le monde et d'exploiter les peuples « inférieurs ».

Enfin, la perception mythique du rôle du *Führer*, Adolf Hitler, et le culte de sa personne imposé à tout un peuple, constituent la clé de voûte de l'édifice national-socialiste.

De ces « fondamentaux » du national-socialisme découlent les événements qui vont marquer d'une empreinte indélébile, les pages les plus sombres et les plus sanglantes du XX^e siècle.

1 - D'après le titre du film « *Shoah* » de Claude Lanzmann.

2 - Les Tsiganes sont aujourd'hui désignés en France par l'expression « gens du voyage ».

Des enfants et des adolescents dans le système concentrationnaire : pourquoi et comment ?

Orientations méthodologiques

L'arrivée d'enfants et d'adolescents dans le système concentrationnaire correspond à la mise en application de politiques spécifiques par le III^e Reich.

Trois pistes sont à explorer :

- celle des persécutions et exterminations « raciales »,
 - celle de la colonisation et de la germanisation des territoires conquis,
 - celle de la répression des populations en rébellion contre la domination nazie,
- qui, toutes les trois, ont abouti à l'envoi d'enfants et d'adolescents dans le système concentrationnaire.

On s'attachera à bien discerner les buts spécifiques de ces politiques, à en identifier les espaces ou zones d'application ; enfin à repérer plus précisément comment, selon les situations créées par ces différentes politiques, des enfants et des adolescents ont pu être envoyés dans le système concentrationnaire en précisant, chaque fois que possible, leur parcours antérieur.

Ces approches seront utilement complétées par l'étude différenciée de l'organisation d'un camp de concentration et d'un centre d'extermination.

I. Persécutions et exterminations « raciales »

L'extermination, des Juifs représente entre 5 et 6 millions de victimes et celle des Tsiganes entre 200 000 et 500 000 victimes.

Propagande et mesures législatives se sont combinées, utilisant la presse, la radio, le cinéma et jusqu'aux manuels scolaires, pour ancrer dans l'opinion l'idée qu'il fallait se débarrasser de ces populations pour préserver le sang allemand et imposer une image négative des « sous-hommes » à éliminer.

Des mesures législatives et réglementaires ont aidé à identifier et isoler les Juifs dans la société à laquelle ils s'étaient intégrés, à les priver de tout statut civil, de moyens d'existence, (boycott des commerces, spoliation et « aryansisation des biens juifs » etc.), à décider de mesures ségréguatives dans la fonction publique, à l'école, à l'université, dans l'exercice des professions libérales, dans les lieux publics, les transports en commun, etc. Les Tsiganes, assimilés de surcroît à des êtres « asociaux », ont été plus facilement identifiés.

Des pogroms¹ comme celui de la « Nuit de cristal » sont organisés sous l'impulsion plus ou moins ouverte du NSDAP (Parti national socialiste des travailleurs allemands, ou parti nazi).

Progressivement les populations mises à l'index sont contraintes d'émigrer ou réduites à une totale dépendance de l'État qui les confine dans des ghettos.

Les massacres collectifs commencent par ceux perpétrés par les groupes mobiles de tueries, ou *Einsatzgruppen*, créés en 1941, avant l'attaque de l'Union soviétique par la *Wehrmacht*. Plus d'un million

de personnes, qualifiées par Hitler de « judéo-bolcheviques », amalgamant juif et communiste, sont victimes de ces troupes spéciales.

Enfin la création et la mise en œuvre de 1942 à 1944 de centres d'extermination (Chelmno, Belzec, Sobibor, Treblinka, Auschwitz-Birkenau et Maidanek), équipés de chambres à gaz, dont la seule raison d'être est de donner la mort, constituent la phase ultime des exterminations. Les populations arrivent par convoi, le plus souvent des ghettos où elles avaient été préalablement regroupées, mais également des camps d'internement ouverts dans les pays de l'Ouest par les autorités d'occupation (cas de la Belgique et des Pays-Bas) ou par le régime de Vichy (cas de la France).

La direction nazie saisit l'opportunité de la situation de guerre pour réaliser la « solution finale » qu'elle souhaite apporter à la « question juive et raciale » en général, et l'étendre à toute l'Europe. Les États occupés ou alliés de l'Allemagne sont entraînés dans cette spirale génocidaire qui devient en quelque sorte le symbole de la domination allemande sur le continent.

De France, 11 000 enfants de moins de 16 ans ont été déportés parce que Juifs. Quelques dizaines seulement ont échappé à la mort.

Le faible nombre de déportés juifs rentrés (3 %) montre que la survie est restée l'exception, plus encore lorsqu'il s'agissait d'enfants.

1 - Explosion de violence d'une communauté contre le groupe juif qui vit au milieu d'elle.

Document 1 Extrait de la thèse de doctorat d'André Rosenberg¹, chapitre « bilan »

En se fondant sur les documents, on peut estimer l'assassinat des enfants juifs de moins de dix-huit ans à plus de deux millions. Un million et demi de moins de quinze ans, selon Henri Bulawko. Ce sont surtout les enfants qui étaient visés car les nazis voyaient en leur mort le mode d'extermination de la « race juive » le plus parfait. S'adressant à un groupe de *Gauleiters*² et de *Reichsleiters*³, le 6 octobre 1943, Himmler disait⁴ : « Je ne me crois pas autorisé à exterminer des hommes si je laisse grandir leurs enfants qui se vengeront sur nos fils et nos petits-enfants. La pénible décision est prise: ce peuple doit disparaître de la surface de la terre ». Baldur Von Schirach⁵ évoque cette séance:

« Il parlait de l'extermination de ces hommes, femmes et enfants, avec une froideur de glace, un peu comme un homme d'affaires de sa balance commerciale. Pas la moindre trace d'émotion dans son discours, rien qui dût faire croire à un débat intérieur ».

1 - *Les enfants Juifs et Tsiganes dans les camps d'internement français et dans les camps de concentration du Reich*, directeur de thèse Antoine Prost (jury Mmes Chombart de Lauwe, Delmaire et Wieviorka), 1999-2000.

2 - *Gauleiter* appellation donnée aux chefs des ex-états fédéraux ou des provinces nouvellement annexées, nommés par Hitler.

3 - *Reichsleiter* est le titre conféré aux dignitaires nazis responsables de certains secteurs d'activité: par exemple, Goebbels était « *Reichsleiter für Propagande* ».

4 - cf. citation in *Adolf Hitler* de John Toland, tome II, (novembre 1938-30 avril 1945), éditions Pygmalion, 1978 pour l'édition française p 277. (503 p.)

5 - *Gauleiter de Vienne*, ibidem p. 277.

Document 2 Extrait de Helena Kubica *Les enfants et les adolescents au KL¹ Auschwitz*

Les Juifs de Slovaquie furent parmi les premiers que les nazis déportèrent au KL Auschwitz dans le cadre de la réalisation du programme de la « solution finale ». Dans ces convois, il y avait, en plus des adultes, de nombreux adolescents et même des enfants de moins de 14 ans. D'après les listes partiellement conservées concernant les convois arrivés au KL Auschwitz

entre le 17 avril et le 17 juillet 1942, il est possible d'établir qu'il y eut parmi eux 656 enfants et adolescents. Les plus jeunes enfants étaient âgés de 11 et 12 ans. Leur présence au camp fut très brève car peu après leur arrivé, la plupart moururent.

1 - *Konzentration Lager*.

Ghettos à l'Est, camps d'internement à l'Ouest, étapes avant la déportation

Des ghettos sont créés pour « concentrer et isoler » la population juive dans différentes villes de Pologne à Lodz (avril 1940), Varsovie (octobre 1940), puis Cracovie, Lublin, Kielce, Czestochowa, Lvov, et plus à l'Est en Union soviétique. Il s'agit des quartiers généralement les plus vétustes des villes. Ils deviennent rapidement des taudis surpeuplés, clos par divers systèmes (enceintes murales ou palissade) dont les accès et surtout les sorties sont étroitement contrôlés et interdits, sauf pour se rendre, sous surveillance, sur des lieux de travail forcé. Les contacts avec l'extérieur sont strictement réglementés. La police surveille les allées et venues des Juifs qui,

tous âges confondus, doivent porter des insignes distinctifs. Des travaux (ou corvées) sont imposés aux adultes, pas ou peu rémunérés; ce n'est toutefois pas encore le cas des enfants, considérés comme improductifs et qui sont plus rapidement « évacués » vers les centres d'extermination. En revanche la tranche d'âge 13-18 ans, mise au travail forcé, peut bénéficier d'un sursis, temporaire. Les ghettos deviennent rapidement des pièges mortels. Quelques enfants parviennent à franchir les enceintes pour se livrer au *szmugiel*, contrebande de vivres qui, au péril de leur vie, permet parfois à la famille de ne pas mourir de faim.

Document 3 Témoignage (Ghetto de Varsovie)¹

Un nouveau décret interdit aux Juifs d'occuper plus d'une chambre. Mes parents en ont trouvé une chez un vieux couple sans enfants. La pièce que nous occupions, *Twarda 13*², nous servait à la fois de salle à manger, de chambre à coucher et de cuisine. Il y avait un lit sur la droite face à la porte. Je m'en souviens distinctement parce que c'est là que maman m'a appris où était le côté droit et le côté gauche. À l'autre bout, il y avait l'unique fenêtre qui donnait sur la rue et devant la fenêtre une table couverte d'une toile cirée. Un petit lit, où je dormais, dans le prolongement de celui de mes parents.

Je sais que les familles de maman et de papa habitaient à proximité, et que je voyais souvent le petit frère de maman et ses sœurs. Moshe, le plus jeune frère de mon père était aussi souvent là. J'ai cru comprendre qu'il se tissait quelque chose entre lui et Symcia, une des sœurs de maman. Ils étaient jeunes, ils ne savaient pas ce qui les attendait, mais peut-être en avaient-ils la prémonition. Ils voulaient vivre vite, mais ils n'en ont pas eu le temps. En 1943, ils ont tous été déportés à Treblinka.

Il y avait dans l'immeuble un homme très distingué, d'un certain âge qui faisait encore des affaires avec la Suisse par l'intermédiaire d'un officier allemand, Hans Paul Richter, qui par la suite nous sauva la vie. Mon père a beaucoup plu à son voisin qui lui a demandé d'être son homme de confiance. Cette offre inespérée a

permis à toute la famille de survivre pendant quelque temps. Papa gagnait assez pour subvenir aux besoins très modestes d'une famille élargie. Cela tenait du miracle. Les gens avaient peu d'états d'âme. Ceux qui avaient encore des moyens, vivaient comme si la guerre ne devait pas durer, ou peut-être, au contraire, savaient-ils que la fin était proche. Les autres mouraient de faim dans la rue et on les couvrait de journaux. Mes parents m'ont toujours épargné la vue des cadavres, mais par la fenêtre ouverte j'entendais psalmodier: « *A stikele broït* » (« Un morceau de pain »). Je l'entends encore, plus de soixante ans après, et il m'arrive de me boucher les oreilles. À la maison, des mots nouveaux pour moi revenaient sans cesse: *Umschlagpat*. (Il s'agit de la place où on triait pour les camps le « bétail humain », c'est-à-dire les Juifs du ghetto) et *Blokade* (« rafle »).

Thérèse Krol est née à Lodz en Pologne en 1935. Sa famille est prise dans le ghetto de Varsovie en 1940. En 1943, Thérèse et sa mère sont cachées hors du ghetto et le père participe (non armé) à l'insurrection du ghetto. Ils parviennent à trouver refuge dans une famille polonaise de la banlieue. Les autres branches de leur famille disparaissent à Treblinka. Lors du soulèvement de Varsovie, Thérèse et ses parents trouvent refuge dans un immeuble détruit où le père se blesse gravement. La paix revenue, ils retournent à Lodz qu'ils quittent finalement pour Prague sous la pression de l'antisémitisme et de la police secrète. Ils émigrent ensuite à Paris en 1947 puis à Bruxelles en 1955.

1 - Thérèse Malachy-Krol, *Entre les mots*, Paris, éditions Le Manuscrit, Collection Témoignages de la Shoah, 2006.

2 - Nom de la rue (NDRL).

Document 4 Témoignage (Ghetto de Horochow)¹

Avec ingéniosité, nous avons creusé deux trous sous les barrières, aussi un enfant pouvait-il se glisser de l'autre côté et, vous voyez, enlever son Étoile jaune et essayer de vivre comme n'importe quel être humain et essayer de trouver de la nourriture. De temps en temps, les enfants ramenaient dans le ghetto de la nourriture qu'ils étaient allés chercher chez eux. Je l'ai fait de nombreuses fois. C'était très dangereux parce que si on était pris, on le payait de sa vie. Je veux dire, c'étaient les ordres, de tuer, d'abattre la personne, l'auteur du « crime ». J'ai eu

beaucoup de chance et, de temps en temps, je ramenaient une tranche de pain, une carotte, une pomme de terre ou un œuf et c'était une performance exceptionnelle. Ma mère m'avait fait promettre de ne plus recommencer, mais je lui ai désobéi.

Charlene survécut et fut libérée par les troupes soviétiques.

1 - Charlene Schiffk (ghetto de Horochow). En 1942, Charlene et sa mère s'évadèrent du ghetto après avoir entendu des rumeurs sur sa destruction imminente par les Allemands.

(Site du Musée de l'Holocauste de Washington : www.ushmm.org)

Document 5 Enfant juif dans le Ghetto de Varsovie



Jeune garçon juif mendiant dans le ghetto de Varsovie. 19 septembre 1941. Photo prise par Heinrich Jöst, soldat allemand.

©Yad Vashem

Document 6 Europe de l'Ouest, camp d'internement en France¹

Le plus terrible des départs est celui du 2 août 1942 : on sépare les parents des enfants. Ces derniers doivent rester au camp. On se représente ce que cela signifie lorsqu'on sait qu'il y en avait 1200. Seuls les enfants au-dessus de quinze ans peuvent accompagner leur famille. Scènes abominables. On arrache de force les enfants aux parents. Une femme à moitié folle vient enlever son bébé malade à l'infirmerie. J'ai vu ce jour-là pleurer plus d'un gendarme. Ils devaient faire cesser les scènes de famille, chasser les gens hors des baraques. La plupart n'avaient guère le cœur à la tâche. Le commandant du camp vient vers moi pour me demander « d'user de mon influence auprès de ces mères pour leur dire que les enfants iraient bientôt rejoindre leurs parents ». Il me montre une lettre de la préfecture d'Orléans qui contient textuellement ceci : « Les parents sont envoyés à l'avance pour préparer le camp. La plus grande sollicitude sera mise en œuvre pour que les conditions de vie pour ces enfants soient les meilleures possibles. »

Ce qui paraît impossible arrive quand même. Dans l'après-midi, les mères sont dans le champ à l'extérieur du camp, et les enfants, avec des lamentations désespérées, s'agrippent à l'intérieur aux fils de fer barbelés, les regardant partir, inexorablement. Le Dr Henri Russak qui a assisté à ces scènes se remémore un incident :

« Un gendarme vient me chercher à l'infirmerie et me dit : "Venez vite, il y en a encore une qui fait une crise de folie." J'arrive, je vois une femme blonde qui me dit en hurlant : "Vous êtes juif et vous les aidez ! Vous les aidez à préparer tout ça ! Vous savez ce qui va arriver à toutes ces femmes et tous ces enfants ? On les mène vers l'Est à la mort. Vous êtes complice de criminels !" Je ne croyais pas du tout ce qu'elle me disait... »

Les autorités du camp consignent dans leur registre « Mouvement des internés » que « pour compléter l'effectif de certains convois, un certain nombre de familles ont dû laisser au camp des enfants en bas âge. Préalablement à la séparation des mesures d'identification ont pu être prises envers les enfants : un brassard en étoffe portant indication des noms, prénoms, âge de l'enfant, a été cousu sur deux de leurs effets d'habillement. D'autre part, la direction de la Croix-Rouge française a pu obtenir pour chacun d'eux une chaînette et une plaque d'identité métallique indiquant nom, prénoms de l'enfant. Ces précautions ont permis l'identification certaine de tous les enfants restés au camp ; deux seulement en traitement à l'hôpital au moment du départ de leurs parents n'ont pu par la suite être identifiés.

1 - Extrait de Conan, Éric, *Sans oublier les enfants. Les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande 19 juillet-16 septembre 1942*, Paris, Bernard Grasset, 1991, pp. 84-85.

Document 7 Archives¹ (concerne la France)

IV J/SA 225 a

Dan/bir

Urgent! présenter immédiatement à l'Office Central de Sécurité du Reich

IV B 4

Berlin

Objet: évacuation des Juifs de France.

Référence: Entretien entre le *SS-Obersturmbannführer* Eichmann et le *SS-Hauptsturmführer* Dannecker*, le 1.7.1942 à Paris.

Les négociations avec le gouvernement français ont donné entre temps les résultats suivants:

L'ensemble des Juifs apatrides de zone occupée et de zone non occupée seront tenus prêts à notre disposition en vue de leur évacuation.

Le président Laval a proposé que, lors de l'évacuation des familles juives de la zone non occupée, les enfants de moins de

16 ans soient emmenés eux aussi. Quant aux enfants juifs qui resteraient en zone occupée, la question ne l'intéresse pas.

Je demande donc une décision urgente par télex pour savoir si, par exemple à partir du quinzième convoi de Juifs partant de France, nous pouvons inclure également des enfants de moins de 16 ans.

Pour finir je fais remarquer qu'à ce jour, nous n'avons pu aborder que la question des Juifs apatrides ou étrangers pour faire du moins démarrer l'action. Dans la seconde phase, nous passerons aux Juifs naturalisés après 1919 ou 1927 en France.

Signé DANNECKER,
SS-Hauptsturmführer

*Dannecker, était le chef du service des affaires juives à la Sipo-SD (Gestapo) de Paris.

1 - Extrait de Klarsfeld, Serge, *Le calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944 1^{er} juillet 1940-31 août 1942*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001, p. 465.

Document 8 Archives¹ (concerne la France)

IV D/SA 2A

Dan/Bir

Objet: Évacuation des Juifs de France

1^o Le 4 juillet 1942 a eu lieu, avenue Foch, un entretien auquel ont pris part:

SS-Standartenführer Dr Knochen

SS-Hauptsturmführer Dannecker*

SS-Obersturmführer Schmidt

Et du côté français:

Bousquet, secrétaire d'État à la Police

Darquier de Pellepoix, commissaire français aux affaires juives

Dr Wilhelm, de la délégation générale française pour la zone occupée, ce dernier faisant également office d'interprète.

Le *SS-Standartenführer* Dr Knochen a commencé par évoquer le discours que le chef de l'organisation (du NSDAP) du Reich, le Dr Ley, a prononcé à Paris devant les ouvriers de l'armement. Dans ce discours, le Dr Ley considère la solution du problème juif comme indispensable dans l'intérêt de la socialisation et de la libération de l'Europe.

Là-dessus, le *SS-Standartenführer* Dr Knochen en est venu à parler de la question de l'évacuation des Juifs. Bousquet déclara que, tant le maréchal Pétain, chef de l'État, que le président Laval, au cours du récent conseil des ministres, avaient exprimé leur accord pour l'évacuation, dans un premier temps, de tous les Juifs apatrides séjournant en zone occupée et en zone non occupée.

Le signataire, à propos de l'exécution pratique, a fait la proposition suivante: il faut instaurer du côté français une Commission à laquelle doivent prendre part aux côtés d'un représentant du Commissariat aux affaires juives, des chargés de mission du secrétaire d'État à la Police de la préfecture de Police de Paris et du ministre du Ravitaillement [...]. Bousquet a immédiatement déclaré que la direction de cette commission devait absolument revenir au Commissariat aux affaires juives [...]. La Commission tiendra sa première session le 7 juillet 1942, en vue de préparer les travaux en zone occupée, car le premier convoi doit démarrer dès le 13 juillet 1942.

Pour ce qui est de l'évacuation de zone non occupée, Bousquet

voulait d'abord effectuer une nouvelle rafle de Juifs. Le signataire lui a opposé qu'il fallait agir rapidement et a proposé de faire d'abord le décompte des Juifs déjà détenus dans les camps de concentration² français situés en zone non occupée. Sans aucun doute, ces Juifs correspondent dans leur grande majorité aux normes fixées pour la déportation. Plus particulièrement, il doit s'agir de Juifs apatrides, et surtout d'anciens ressortissants polonais, autrichiens, tchèques ou russes.

Le signataire a émis la requête d'entreprendre une inspection des camps avant de prendre les Juifs; Bousquet s'y est opposé en disant que cela ne pouvait être envisagé, car cela porterait atteinte à l'autonomie politique de la zone non occupée. On a répondu à Bousquet que le fait de débarrasser la France des Juifs, malgré la guerre, était plus qu'un geste de la part de l'Allemagne et témoignait sans aucune ambiguïté possible, de notre volonté de résoudre la question juive à l'échelle européenne. Que l'on n'aille pas s'imaginer que c'est une petite affaire pour l'Allemagne que d'absorber une aussi grande quantité de Juifs. Et pourtant on n'en était pas moins décidé à s'attaquer au problème.

Bousquet a enfin admis qu'il ne pouvait plus s'opposer à une inspection préalable du matériel juif par un chargé de mission allemand.

Le 4 juillet 1942, en fin d'après midi, le président Laval a donné son accord en principe, lors d'une conversation avec le Dr Knochen, à la solution ci-dessus.

2^o Au *SS-Standartenführer* Dr Knochen avec prière d'en prendre connaissance,

3^o Au *SS-Obersturmbannführer* Lischka avec prière d'en prendre connaissance,

4^o Transmission au Chef supérieur des SS et de la police.

Signé DANNECKER
SS-Hauptsturmführer

*Dannecker, était le chef du service des affaires juives à la Sipo-SD (Gestapo) de Paris.

1 - ibidem, pp. 458-459.

2 - Appellation initiale « officielle » de certains camps d'internement créés en France (NDLR).

Document 9 Témoignage (Arrestation à l'école à Paris¹)

Aujourd'hui, Monsieur J. ne plaisante pas, après un petit chahut, il annonce : « Interrogation écrite ! ». Le silence retombe. Chacun s'affaire sur sa feuille. Le temps s'étire très lentement quand, tout à coup, on frappe à la porte de la classe. Monsieur Ledoux, le secrétaire du « surgot² », apparaît :

— On demande Cling avec ses affaires.

— Vous savez pour quoi c'est faire ? me dit Monsieur J. inquiet.

— Non, M'sieur, mais je suis bien content !

Et je sors le cœur léger. Au bas de l'escalier m'attend le « surgé », le redoutable Monsieur Boscq dont la manche vide intimide tant les élèves. Il me regarde avec gravité et dit :

— Mon pauvre petit, il t'arrive un coup dur.

J'ai comme un éblouissement. Un grand et gros policier en civil attend derrière lui, indifférent. [...]

La grande porte en verre et fer forgé s'ouvre sur la rue Denfert-Rochereau. Une « traction » noire luisante [...] est rangée sagement le long du trottoir. Un homme est assis au volant. Sur la banquette arrière, maman les larmes aux yeux, entourées de paquets. Nous échangeons un regard tendre. Comme il ne reste plus de place, le gros policier me fait asseoir sur ses genoux à l'avant. [...] Peu après la voiture s'engage

dans une rue étroite et animée. « Rue des Saussaies », indique la plaque. [...]

Au fond à gauche, nous prenons un ascenseur. Dans l'anti-chambre où nous pénétrons, Papa et Willy sont assis entourés de paquet et de couvertures. Nous voici réunis. On appelle des noms. [...] Mon tour arrive. On me désigne une chaise devant un large bureau. Derrière, un grand inspecteur blond aux yeux gris que les autres appellent Schmidt, et qui a l'air de commander. [...] À côté, une secrétaire tape à la machine. Il lui dit : « Passez moi le fichier chuif ». [...] Je retrouve ensuite mes parents et Willy qui ont dû se faire un sang d'encre. Un autobus à moitié plein attend dans la cour. Nous rejoignons d'autres familles portant baluchons et valises. [...] L'autobus démarre.

Maurice Cling est le seul survivant de sa famille directe.

1 - Cling Maurice, *Vous qui entrez ici... Un enfant à Auschwitz*, Paris, Graphein/FNDRIP, 1999, pp. 40-43 épuisé, (réédition sous le titre *Un enfant à Auschwitz* par les éditions de l'Atelier/FNDRIP en 2008).

2 - Surgot : surveillant général.

Cas particulier : les femmes et les enfants juifs envoyés au camp de Bergen-Belsen¹

Le camp de Bergen-Belsen devint un camp de concentration en 1943 après avoir servi de camp de prisonniers de guerre soviétiques. Il releva dès lors de l'administration des camps de concentration. Il eut toutefois la singularité de servir de camp dit « d'hébergement » (*Aufenthaltslager*) pour quelques milliers de Juifs européens, rassemblés là pour servir éventuellement de « monnaie d'échange », avant leur transfert dans les camps d'extermination. Le ministère des Affaires étrangères allemand conseilla de choisir, en vue de constituer le premier contingent qui pourrait servir à un échange, des Juifs hollandais, belges, français et norvégiens ayant des contacts familiaux, amicaux, politiques ou commerciaux avec des ressortissants des États ennemis.

C'est alors que des familles de soldats français prisonniers de guerre (Juifs) en Allemagne furent envoyées au camp de Bergen-Belsen dans l'espoir d'un échange contre des ressortissants du *Reich* internés ou prisonniers dans un pays ennemi, voire comme otages, pour exercer une éventuelle pression politique ou économique.

1 - Extraits de Kolb, Eberhard, *Bergen-Belsen de 1943 à 1945*, traduit de l'allemand par Françoise Manfrass, éditions Vandenhoeck-Ruprecht, Göttingen, pp. 21-22.

Document 10 Témoignage (Arrestation d'une famille à Paris¹)

[...] Nous avons été emmenés dans le camp de Drancy au matin du 5 février 1944. Dans la nuit du 4 au 5, les policiers français nous ont surpris, très brutalement, dans notre sommeil. Notre porte a été fracturée. La peur m'a alors saisi. Les « vaches à roulettes² » nous ont encadrés jusqu'au commissariat central du XX^e arrondissement, des locaux au rez-de-chaussée de la mairie. Il faisait un froid sec, sans neige. Au bout d'un moment dans la nuit, sont arrivés des hommes de la Gestapo qui ont voulu regarder de près la liste des personnes prises en même temps que nous dans leur coup de filet. Les Allemands se sont arrêtés sur les noms de Bigielman et fils. Ils ont dit : « qu'avec un nom pareil, ils ne pouvaient pas être juifs et que l'on pouvait les relâcher ». Mais le policier français, tout à son zèle, a répondu textuellement, en parlant de mon patronyme : « Bigielman, il est sur ma liste, je le garde. »

Vers sept ou huit heures du matin, des autobus de la Compagnie du Métropolitain sont venus nous chercher. [...]

1 - Extraits de Bigielman, Albert, *J'ai eu douze ans à Bergen-Belsen*, Paris, éditions Le Manuscrit, 2005 (Témoignages de la Shoah) pp. 60-61 et p. 72.

2 - Allusion aux policiers en vélo (NDLR).

II. Le traitement des populations des territoires destinés à la colonisation et à la germanisation

Pour germaniser les territoires slaves à l'Est, et réaliser sa soi-disant « mission historique », le III^e Reich devait procéder à une vaste action de transferts et de déportation des populations.

Quelques semaines après l'invasion de la Pologne, en octobre 1939, le programme de germanisation commença par l'incorporation au Reich des territoires du nord et de l'ouest de la Pologne. Le chef suprême de la police et de la SS, Heinrich Himmler, se voyait officiellement confier la fonction de RKF (*Reichskommissar für die Festigung deutschen Volkstums*, c'est-à-dire commissaire du Reich pour le renforcement de la nation allemande).

Le 12 septembre 1940, il publie un décret réglementant la future composition de la population des territoires annexés de l'Est, en vertu duquel la population de ces territoires est répartie en trois catégories :

- les ressortissants allemands, c'est-à-dire les « vrais » Allemands (ou Allemands à part entière),
- les personnes d'origine allemande, mais devant apprendre à « redevenir Allemands à part entière ». Les personnes de cette catégorie doivent généralement être transférées dans la patrie allemande (Reich d'avant-guerre), pour « re-germanisation »,
- les ressortissants étrangers ne possédant pas la nationalité allemande, de loin catégorie la plus importante.

Sur les quelques 8 millions de Polonais de ces territoires¹, le décret fixe à un million au maximum, le quota de ceux qu'il faut

conserver, parce que représentant un atout pour la nation allemande. Himmler précise en outre que « ceux qui refuseront d'être germanisés, s'exposeront à des mesures de sûreté ou de police », c'est-à-dire à des arrestations et déportations.

Les populations dites « sans intérêt » se trouvent bientôt dépourvues de droits face au harcèlement des autorités. Elles peuvent être déplacées et déportées à l'envi.

Le nombre de personnes choisies pour la germanisation varie d'une région à l'autre. Et lorsque la pénurie de main-d'œuvre s'aggrave à partir de 1942, les quotas de germanisation augmentent fortement. Dans le jargon technocratique, ce processus est qualifié de *Umvolkung* (conversion ethnique).

Synthèse tirée de l'ouvrage de Roman Hrabar, Zofia Tokarz, Jaek E. Wilczur *Enfance Martyre, le martyre des enfants polonais pendant l'occupation hitlérienne*, Varsovie, édition Interpress, 1981.

1 - Annexés (NDLR).

Document 11 Un camp pour enfants polonais à Łódź¹

Dans la seconde moitié de 1942, on établit les plans d'aménagement d'un camp de concentration pour mineurs à Łódź (*Polen-Jugendverwahrlager der Sicherheitspolizei in Litzmannstadt*², camp de détention pour la jeunesse polonaise relevant de la police de sécurité de Litzmannstadt). L'ouverture du camp, planifiée pour le 1^{er} décembre 1942, fut décidée le 28 novembre 1941 par l'Office central de sécurité du Reich (RSHA).

Les services de sécurité et de la SS (Sipo et SD) justifiaient ainsi l'existence de ce camp :

« Dans nos territoires orientaux³, en particulier le Warthegau⁴, le laisser-aller de jeunes Polonais a atteint un tel point qu'ils constituent un grand danger pour la jeunesse allemande. Il faut chercher les causes de ce laisser-aller avant tout dans le niveau de vie invraisemblablement primaire des Polonais. La guerre a désuni nombre de familles et ceux qui sont autorisés à éduquer ne sont pas en état de remplir leurs devoirs. Par ailleurs, les écoles polonaises ont été fermées⁵. Les enfants polonais vagabondent donc sans aucune surveillance, mendient, font du commerce, volent, et sont source de menace morale pour la jeunesse allemande. »

La genèse même de la création de ce camp montre que ce n'était nullement une institution à caractère préventif ou éducatif. Les enfants polonais avaient été privés de toute protection juridique. Ils étaient envoyés dans ce camp sur la base de décisions administratives non contrôlées, prises à

partir d'informations fournies en général par la police, sans souci de justice ni de vérité.

[...] Ce camp était destiné à des enfants et des jeunes de moins de 16 ans, de nationalité polonaise. Ils étaient envoyés au camp pour vagabondage dans les lieux publics, absence de domicile, refus de partir pour le travail obligatoire en Allemagne, participation soupçonnée au mouvement de la résistance, refus des parents de signer la *Deutsche Volksliste*⁶, séjour des parents dans un camp, ou en prison, ou parents morts en détention, handicaps physiques et mentaux, et parfois aucune raison plausible.

1 - Extrait de Roman Hrabar, Zofia Tokarz, Jaek E. Wilczur, *Enfance Martyre, le martyre des enfants polonais pendant l'occupation hitlérienne*, édition Interpress, Varsovie, 1981, pp. 77-78.

2 - Appellation germanisée de la ville de Lodz (NDLR).

3 - Territoires polonais annexés par le Reich (NDLR).

4 - District de la Warta, annexé au Reich (NDLR).

5 - Par les autorités d'occupation, ce que le rapport ne précise pas (NDLR).

6 - *Volksliste* désigne la liste nationale allemande, portant acceptation de germanisation.

III. Répression dans les pays occupés

[...] La déportation était, en effet, devenue, dès l'hiver 1941-1942, l'une des modalités courantes de la répression allemande, tant elle était discrète, efficace, [...]. Progressivement, la majorité des personnes livrées par les polices de Vichy ou arrêtées directement par la Sipo/SD¹ étaient envoyées dans les camps de concentration, sans même avoir été forcément jugées par les tribunaux militaires du *Militärbefehlshaber in Frankreich*² (MBF). Quiconque, en tout cas, ayant porté atteinte à la politique de l'occupant relevait du camp de concentration, celle ou celui

convaincu(e) de s'être attaqué(e) à la machine de guerre du *Reich* risquait d'être condamné(e) à la peine capitale [...].

Extrait de Jean-Pierre Azéma, *Dans La répression en France 1940-1945*. Textes rassemblés par Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu et Jean Quellien, Centre de recherche d'Histoire Quantitative, collection « Seconde Guerre mondiale » n° 7, Caen 2007, pp 8-9.

1 - Services de police associé au service de sécurité du NSDAP, appelés le plus souvent *Gestapo* (NDLR).

2 - Difficile à traduire, l'expression signifie « militaire qui détient le pouvoir de donner les ordres en France », et que l'on peut rendre par l'expression « commandant militaire en chef en France » ou « commandant militaire supérieur en France ».

Document 12 Bilan de la déportation d'adolescents en France, par mesure de répression¹

Sur un nombre global d'environ 88000 déportés de France, pour d'autres raisons que parce que Juifs selon les critères de l'époque, les recherches entreprises par la Fondation pour la mémoire de la Déportation, permettent d'établir que 2508 jeunes, français et étrangers, ont été déportés, surtout à partir de l'année 1944 caractérisée par une radicalisation de la répression, à moins de 18 ans (93 % de garçons et 7 % de filles), 53 % sont rentrés de déportation à la libération.

Parmi eux on dénombre près de 2300 Français et de nombreuses autres nationalités dont des groupes de Belges, des Espagnols, des Italiens, des Polonais, Néerlandais et quelques individualités : Anglais, Américains, Russes, Roumains, Yougoslaves, Serbes, Luxembourgeois, Suisses, Tchèques.

1 - Sources : Fondation pour la mémoire de la Déportation-Université de Caen Basse Normandie-ministère de la Défense : études destinées à la mise à jour des listes du *Livre-Mémorial* publié en 2004, aux éditions Tirésias (Paris), données actualisées au 31 mai 2008.

Document 13 Jeunes combattants volontaires de la Résistance

Guy Faisant est né à Rennes le 23 octobre 1925. Son père, ancien combattant de 1914-1918, est agent de ligne au PTT¹, militant syndicaliste et sa mère femme au foyer. Après des études primaires, Guy prépare un brevet industriel de tourneur. À la fin de 1940, il est contacté par un membre de l'OS², qui recrute des jeunes hostiles à l'occupation allemande. Un groupe de collégiens se forme autour de Guy Faisant, où l'on trouve Gilbert Anquetil, Jean Annick, Michel Goltais (né en mars 1927), Jacques Tarrière (né en juin 1926) et Yves Le Moigne (né en mars 1926) et plus tard Pascal Lafaye. Ils participent à différentes actions d'hostilité à l'occupant : distribution de tracts provenant de la Résistance Fer, lacération d'affiches prônant la collaboration, destruction de panneaux de signalisation en allemand. Guy Faisant est arrêté une première fois par la police allemande le 12 novembre 1941 puis relâché faute de preuves. Il poursuit la lutte et, avec son ami Yves Le Moigne, sabote un câble allemand sous un pont de Nantes à Rennes, récupère des armes à la Courrouze dans un entrepôt qu'il parvient à dissimuler chez son camarade Pascal Lafaye.

Le groupe est dénoncé par un agent double infiltré, étudiant en médecine, et les arrestations, auxquelles procède le SD³, pleuvent du 27 mai au 5 mars 1942. Guy est arrêté. Il a 16 ans et demi : c'est le plus âgé de son groupe. Après interrogatoires et séjours en prison, les six Rennais sont déportés en qualité de « NN⁴ » le 4 juin 1942. Pascal Lafaye, qui n'a pas encore 15 ans est le plus jeune déporté « NN » de France. (Biographies tirées de « la déportation NN »)



1 - Poste Télégraphe Téléphone.

2 - Organisation Secrète contrôlée par le parti communiste.

3 - Police de sûreté du NSDAP.

4 - *Nacht und Nebel* (« Nuit et Brouillard », expression empruntée à la mythologie allemande pour signifier une disparition « mystérieuse » pour les proches). Ce décret visait à accroître la terreur et à empêcher de nouveaux actes de résistance (NDLR).

IV. Les nouveaux-nés en camp de concentration

Bien que la déportation de femmes enceintes au camp de concentration de Ravensbrück fût officiellement interdite, on y accueillait régulièrement, malgré des directives répétées, des femmes dont la grossesse était passée inaperçue. Une première naissance d'enfant mort-né au camp de femmes est attestée à la date du 3 novembre 1940. [...]

Devant l'augmentation du nombre de femmes enceintes à la suite des vastes déportations de l'été et de l'automne 1944¹, les médecins SS changèrent de méthode et créèrent des possibilités d'accoucher sur place. [...]

Extrait de Strebel, Bernhard, Ravensbrück. *Un complexe concentrationnaire*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2005, pp. 244-252.

1 - S'agissant des déportés partis de France, la Fondation pour la mémoire de la Déportation a retrouvé dans ses recherches 24 enfants nés en camp de concentration (21 pour le camp de Ravensbrück dont 3 ont pu finalement être sauvés. (*Livre-Mémorial*, éditions Tirésias).

Document 14 Témoignage¹

[...] Il y eut des femmes enceintes dès le début de la constitution du camp. Aucun adoucissement du régime ne fut prévu pour elles. Elles travaillaient et faisaient l'appel jusqu'au dernier jour. Lorsqu'elle étaient à terme, elles accouchaient à l'hôpital de Templin, puis revenaient au camp. L'enfant était confié à un *National Sozialistische Verwaltung*².

Cette situation dura pendant la période où le but du camp était la soi-disant rééducation! [...]

En 1942, la conception du camp changea. [...] Un médecin, le docteur Rosenthal, est alors nommé au camp. Il fait avorter les femmes enceintes de moins de huit mois (plus particulièrement les Allemandes enceintes de prisonniers étrangers). [...]

En 1943, le docteur Treite succède au docteur Rosenthal. Il semble avoir abandonné les avortements et laissé la grossesse

se dérouler jusqu'à son terme. Lors de l'accouchement les femmes admises au *Revier* sont assistées par une infirmière autrichienne prisonnière. L'enfant est étranglé ou noyé devant la mère. [...] À la fin de la même année, une nouvelle décision permit de laisser les nouveaux-nés en vie, mais rien n'était prévu pour les accueillir. [...]

1 - Extrait de *Les Françaises à Ravensbrück*, livre collectif par l'amicale de Ravensbrück et l'association des déportées et internées de la Résistance (ADIR), Gallimard, Paris, pp. 202-203.

2 - Administration nazie.

Document 15 Témoignage¹

À Ravensbrück, les femmes allemandes non juives pouvaient accoucher dans des maternités extérieures. Pour les autres femmes, ou bien les médecins SS du *Revier*² procédaient à des avortements, même sur des grossesses avancées, sans la moindre hygiène, ou bien les nouveau-nés étaient étranglés ou noyés à la naissance. Il existe une série de témoignages et d'études sur la condition des femmes enceintes et de leur accouchement à Ravensbrück. L'historienne Wanda Kiedrzyńska les cite dans un article important (le registre des naissances à Ravensbrück, revue médicale de Varsovie, 1976, tome 33 pp. 1-29). [...] Fin septembre 1944, je fus convoquée

devant le Dr Treite et l'*Oberschwester*³ Marschall. Ils me retinrent pour m'occuper des bébés que désormais on maintenait en vie.

1 - Extrait d'un article de Marie-José Chombart de Lauwe, in *Le Patriote Résistant* n° 663 (périodique de la FNDIRP), p. 7.

2 - Mot désignant « ce qui servait d'infirmier » pour les détenus dans les camps de concentration.

3 - Faisant office d'« infirmière-chef » (NDLR).

Deuxième partie

Sort des enfants et des adolescents dans le système concentrationnaire

Orientations méthodologiques

La deuxième partie du dossier aborde ce qui est considéré comme le cœur du thème proposé à la réflexion des candidats : le sort des enfants et adolescents dans cet univers de démençance et de mort.

Il est difficile d'évoquer le sort des enfants victimes du génocide, sinon par les étapes qui ont précédé. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue que ces existences interrompues brutalement, au moment où elles s'ouvraient à la vie, furent les plus nombreuses.

On cherchera en conséquence à savoir :

- les conditions d'envoi des enfants et adolescents vers les centres d'extermination,
- ce qu'ont pu être, pour les autres, les conditions de vie et de travail dans les camps de concentration ou leurs *Kommandos*.

— le sort des enfants cobayes livrés aux médecins SS pour de pseudo expérimentations médicales et les buts qu'elles poursuivaient,

— la perception des enfants et de leurs conditions par les autres détenus, les contacts éventuels qu'ils ont pu avoir avec eux (ou simplement ce qu'ils ont pu observer),

— la perception, par les enfants ou adolescents eux-mêmes, de leur vie concentrationnaire, et le « ressenti » de leur propre souffrance.

(Nota : Les témoins contactés, à défaut d'avoir été eux-mêmes enfants ou adolescents déportés, pourront parfois dire ce qu'ils ont vu ou perçu de la condition des enfants ou adolescents et, le cas échéant, ce qu'ils ont fait pour eux).

I. Le cas particulier de Terezin : un camp-ghetto pour familles juives

Ville de Tchécoslovaquie, située en Bohême du nord, Terezin comporte une place forte ou « petite forteresse », pour servir de prison à sécurité renforcée dès le début du XIX^e siècle. Avec l'occupation nazie, Theresienstadt¹ devient un rouage important du système concentrationnaire. L'ensemble, en effet, a la double caractéristique d'être à la fois une prison et un ghetto, désigné en langage officiel nazi comme « site d'implantation juif », en réalité à la fois lieu de regroupement, de transit vers les centres d'extermination ou les camps de concentration, et outil de propagande. Hitler voulait en faire une « vitrine » destinée à tromper l'opinion mondiale sur sa politique antijuive.

Aussi, malgré des conditions de vie très pénibles et une mortalité importante, une vie artistique et culturelle, exceptionnelle

dans l'univers des camps nazis, émergera de la richesse humaine réunie en ce lieu. Le ghetto est muré en novembre 1941². Pour 88 000 juifs, ce fut la dernière halte avant l'extermination.

1 - Nom allemand de la ville de Terezin.

2 - Fin 1943, lorsque le monde commence à savoir ce qui se passe dans les camps de la mort, la direction nazie décide d'autoriser une visite de Terezin par une délégation de la Croix-Rouge internationale. En vue de cette visite, un grand nombre de détenus sont déportés vers Auschwitz, pour limiter la surpopulation du ghetto. Des boutiques factices sont aménagées (café, banque), des jardins d'enfants, une école et même des jardins fleuris, bref tout ce qui existe dans un lieu où des personnes vivent une vie normale : motif invoqué « tournage d'un film ». La visite de la délégation de la Croix-Rouge a lieu le 23 juillet 1944. Les rencontres entre les membres du Comité et les détenus sont préalablement répétées dans leurs moindres détails. La délégation de la Croix-Rouge est complètement abusée.

Document 1 Arrivée d'enfants à Terezin



© Musée d'État à Prague

L'artiste Otto Ungar, auteur de cette gouache réalisée en 1943 montre l'arrivée des enfants au ghetto sous escorte policière. Il fut déporté à Auschwitz, échappa à la chambre à gaz mais disparut lors de l'évacuation du camp.

Les enfants de Terezin¹

À Terezin, plus de 15 000 enfants sont internés. Friedl Dickers-Brandeis, détenue juive autrichienne, prend en charge l'enseignement artistique de ces enfants. Grâce à son expérience de professeur, elle leur apprend à traduire leurs sentiments, et exprimer leurs peurs par le dessin et la peinture. Elle-même laisse un ensemble de tableaux remarquables, évoquant la résistance et la liberté.

La production artistique des enfants du ghetto est considérable et unique en son genre, par sa portée aussi bien émotionnelle qu'historique. Le musée juif d'État de Prague possède une collection édifiante de 4 000 dessins d'enfants de Terezin.

Les dessins procèdent par étapes. Ils commencent par évoquer les souvenirs heureux de leurs petits auteurs, et certains éléments de leur vie quotidienne : jouets, maison, ville, paysages familiers,

ou encore assiettes remplies de leurs plats préférés. Ils dessinent et peignent des fleurs, des animaux, des personnages de contes de fées qui ont enchanté leur enfance.

Contrastant avec les précédents, d'autres dessins représentent la cruelle réalité de la vie au camp : casernes, baraques, chambrées, châlits, mais aussi gardiens, malades, hôpitaux, enterrements, parfois même exécutions publiques !

Une signature, une date, une adresse sont autant de détails qui rendent bouleversants ces témoignages de la destinée tragique des enfants de Terezin.

¹ - Voir aussi Dossier Terezin, sur site : www.fmd.asso.fr, *Mémoire Vivante*, rubrique « Derniers numéros », n° 45, p. 6.

Contexte historique

Document 2 Dessins d'enfants de Terezin



© Musée d'État à Prague

Dessin de Irena Karpelesova à Terezin.



© Musée d'État à Prague

Dessin de Joseph Novak à Terezin.

II. Vers l'extermination

(voir aussi 1^{re} partie : exterminations « raciales »).

Les photos reproduites, ci-après, sont extraites de *l'Album d'Auschwitz*, considéré comme un document exceptionnel sur le génocide des Juifs, comportant près de 180 photos prises par deux SS d'Auschwitz-Birkenau lors de l'arrivée d'un convoi de Hongrie, au printemps 1944. Les SS furent ensuite mutés,

mais par le plus grand hasard, les clichés de *l'Album* furent découverts, lors de la libération du camp de Dora, par Lili Jacob qui avait été elle-même dans ce convoi et y reconnut des habitants de son village.

Document 3 Témoignage (Une arrivée à Auschwitz¹)

« Aussitôt après avoir quitté papa, on nous fait passer une première sélection; la plus terrible, paraît-il, mais nous l'ignorions totalement à ce moment là. Le bruit court aussitôt parmi les prisonnières qu'il est préférable de se rajunir si l'on vous demande votre âge, cela à partir de trente ans environ, et que les enfants au contraire ont avantage à se dire plus vieux qu'ils ne sont en réalité. Nous apprenons en même

temps que nous allons être installées dans différents blocks en considération de nos âges. Mais pourquoi faire tant de mystère sur le nombre d'années que nous avons déjà vécues ici bas ? »

1 - Extrait de Hefler, *Nadine, Si tu t'en sors... Auschwitz, 1944-1945*, Paris, éditions La Découverte, 1992.

Document 4 Photo Album d'Auschwitz n° 1 (Sélection à l'arrivée d'un convoi sur la rampe à Birkenau)



©Yad Vashem

Mai ou juin 1944, Juifs de Hongrie au moment de la sélection, effectuée par des SS, sur la rampe du camp d'Auschwitz-Birkenau.

Photo, prise lors de l'arrivée du convoi. On distingue devant la foule tout juste débarquée du train, des SS en train de procéder à une sélection. Quelques rares hommes et femmes vont être considérés comme « aptes » au travail, l'essentiel des arrivants étant conduits dans les heures

suivantes aux chambres à gaz. À gauche, des détenus en costume rayé dont certains parviennent, parfois, à glisser quelques conseils : se déclarer en bonne santé, mentir sur son âge, sur sa profession, etc. À gauche, un détenu « en rayé » semble très jeune; parmi les arrivants de nombreux enfants, dont des nourrissons.

(Bernhardt Walter ou Ernst Hofmann, photographes SS).

Document 5 (Photo Album d'Auschwitz n° 2)



©Yad Vashem

Juifs de Hongrie dans un bois près du *Krematorium IV* d'Auschwitz-Birkenau, avant leur assassinat. Sur cette image : Golda Pinkas Berkovics (à droite, premier plan), Moshe Leib Pinkas (le garçon au centre) et derrière lui, Sheindele Pinkas. À gauche on voit Rivka Gutmann avec sa fille dans les bras. Les autres photos de l'album peuvent être consultées en ligne sur le site de Yad Vachem (Institution à laquelle Lili Jacob a remis *l'Album*).

Attente de Juifs de Hongrie sélectionnés pour la chambre à gaz mai ou juin 1944.
(Bernhardt Walter ou Ernst Hofmann, photographes SS).

Nota : Les candidats s'interrogeront en particulier sur ce que révèlent les photos sur la situation, le rôle et le comportement des personnes qui y figurent.

Document 6 Poème: une évocation sans commentaire

Une poupée à Auschwitz

Sur un tas de cendre humaine une poupée est assise
C'est l'unique reliquat, l'unique trace de vie.
Toute seule elle est assise, orpheline de l'enfant
Qui l'aima de toute son âme. Elle est assise
Comme autrefois elle l'était parmi ses jouets
Auprès du lit de l'enfant sur une petite table.
Elle reste assise ainsi, sa crinoline défaits,
Avec ses grands yeux tout bleus et ses tresses toutes blondes,
Avec des yeux comme en ont toutes les poupées du monde
Qui du haut du tas de cendre ont un regard étonné
Et regardent comme font toutes les poupées du monde.

Pourtant tout est différent, leur étonnement diffère
De celui qu'ont dans les yeux toutes les poupées du monde
Un étrange étonnement qui n'appartient qu'à eux seuls.
Car les yeux de la poupée sont l'unique paire d'yeux
Qui de tant et tant d'yeux subsiste encore en ce lieu,
Les seuls qui aient resurgi de ce tas de cendre humaine,
Seuls sont demeurés des yeux les yeux de cette poupée
Qui nous contemple à présent, vue éteinte sous la cendre,
Et jusqu'à ce qu'il nous soit terriblement difficile
De la regarder dans les yeux.

Dans ses mains, il y a peu, l'enfant tenait la poupée,
Dans ses bras, il y a peu, la mère portait l'enfant,
La mère tenait l'enfant comme l'enfant la poupée,
Et se tenant tous les trois c'est à trois qu'ils succombèrent
Dans une chambre de mort, dans son enfer étouffant.
La mère, l'enfant, la poupée,

La poupée, l'enfant, la mère.
Parce qu'elle était poupée, la poupée eut de la chance.
Quel bonheur d'être poupée et de n'être pas enfant !
Comme elle y était entrée elle est sortie de la chambre,
Mais l'enfant n'était plus là pour la serrer contre lui,
Comme pour serrer l'enfant il n'y avait plus de mère.
Alors elle est restée là, juchée sur un tas de cendre,
Et l'on dirait qu'alentour elle scrute et qu'elle cherche
Les mains, les petites mains qui voici peu la tenaient.
De la chambre de la mort la poupée est ressortie
Entière avec sa forme et avec son ossature,
R ressortie avec sa robe et avec ses tresses blondes.
Et avec ses grands yeux bleus qui tout pleins d'étonnement
Nous regardent dans les yeux, nous regardent, nous regardent.

Moshe Schulstein
Poème écrit à Auschwitz

III. Enfants et adolescents tziganes

Document 7 Tsiganes à Auschwitz¹

Après celui des Juifs, le groupe le plus important d'enfants et d'adolescents à Auschwitz fut celui des Tsiganes. Comme cela découle d'une analyse établie d'après les registres du camp, parmi les 21 000 Tsiganes enregistrés à Birkenau dans le camp réservé aux Tsiganes, se trouvaient 11 000 enfants et adolescents dont 9 432 enfants âgés de moins de 14 ans. Parmi ces derniers, 378 naquirent dans le camp même.

[...]. Pour les enfants âgés de moins de 6 ans, à la demande de Josef Mengele, médecin du camp des Tsiganes, on créa en été 1943 un soi-disant « jardin d'enfants » (*Kindergarten*) où l'on aménagea une crèche et une école maternelle. Sur un terrain entouré d'une enceinte, entre la baraque numéro 31 et la baraque des toilettes, on installa un bac à sable, un manège et des balançoires [...].

Les enfants placés dans ce « jardin », et notamment les jumeaux, [...] Josef Mengele s'en servait lors de ses expérimentations médicales à caractère criminel.

Cependant, bien vite, les baraques devinrent surpeuplées et les conditions sanitaires et d'hygiène se détériorèrent [...]. Cet état de choses fut à l'origine du déclenchement d'une épidémie de typhus et d'une augmentation de la mortalité des Tsiganes et en particulier de celle des enfants. [...] À la même époque entra en vigueur l'ordre secret adressé aux médecins SS par Himmler, dans lequel ce dernier les incitait à liquider de manière discrète les Tsiganes atteints de maladies et notamment les enfants qui se trouvaient dans l'hôpital provisoire créé sur le terrain du camp de Tsiganes. Il en découle clairement que tout aussi bien le « jardin d'enfants » que la nourriture de meilleure qualité de même que le traitement

plus humain des Tsiganes incarcérés au camp ne fut qu'un paravent qui servit à dissimuler le but réel de leur emprisonnement : à savoir leur extermination.

Vers la fin du mois de mai 1944, les nazis entreprirent la première étape de la liquidation du camp des Tsiganes. Après avoir sélectionné un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants pour la plupart d'origine allemande et après les avoir placés temporairement dans le camp-mère², on les transféra, le 2 août, vers des camps situés à l'intérieur du *Reich*. Les 2 900 hommes, femmes et enfants qui restaient encore en vie dans le camp de Birkenau furent exterminés dans la chambre à gaz du crématoire numéro V. C'est ainsi que le camp de Tsiganes disparut définitivement. Des enfants tziganes arrivèrent une fois encore à Birkenau le 10 octobre 1944. Ce jour-là, 800 garçons et filles en provenance du KL Buchenwald furent immédiatement tués par les nazis dans la chambre à gaz du crématoire numéro V. Parmi eux se trouvaient très certainement les enfants qui, en août 1944, avant la liquidation du camp de Tsiganes, étaient partis avec leurs parents pour le camp de Buchenwald.

1 - Extraits de Piper, Franciszek, et Swiebocka, Teresa (dir.), *Auschwitz. Camp de concentration et d'extermination*, Oswiecim, Le Musée d'Auschwitz-Birkenau, 1994, pp. 140-141.

2 - L'auteur désigne par camp-mère, le premier camp d'Auschwitz (ou Auschwitz I), aménagé dans une ancienne caserne polonaise.

Document 8 Enfants tziganes à Ravensbrück¹

Les Tsiganes portaient aussi un triangle noir. Je suis parvenue à leur parler, car plusieurs étaient françaises ou belges, et je me suis parfois cachée dans leur block. De façon évidente, les nazis ne voulaient rien en faire d'autre que les tuer, mais ils attendaient apparemment d'en avoir le temps, au cours, en quelque sorte, d'une « morte-saison » de l'assassinat. J'ai rencontré ainsi deux familles de Tsiganes belges et une vieille Tsigane française [...]. La vieille Tsigane française m'a raconté son histoire. [...] On les a d'abord amenés dans une prison de Belgique et, là, ils ont su qu'ils iraient à Auschwitz [...]. Puis l'horrible misère, les coups, et, un à un, tous sont morts jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'elle et peut-être sa plus jeune fille dans un autre camp, elle ne savait pas. « Mais pourquoi ? qu'est-ce que nous avons fait ? répétait-elle sans cesse. Pourquoi ? Pourquoi ? ». Dans le long catalogue des crimes nazis, il faut souligner le martyre des Tsiganes : toutes les variétés d'assassi-

nats ont été essayées sur eux, plus souvent que sur n'importe quel autre peuple, ils ont dû servir de cobayes pour les expériences « scientifiques », et, à Ravensbrück, si quelques Allemandes ont été stérilisées à titre punitif et individuel, il n'y eut de stérilisations en série que celles des Tsiganes, y compris de toutes petites filles, qui en sont mortes. Et pourquoi ? Quel fut le crime de ces pauvres gens ?

Extrait de Tillion, Germaine *Ravensbrück*, Paris, éditions du Seuil, Collection Points Histoire, 1997.

1 - Principal camp de femmes au nord de Berlin.

IV. Enfants ou jeunes cobayes

Document 9 Témoignage (Le Block 10 d'Auschwitz I)¹

Une des expériences les plus lamentables est la stérilisation au moyen de rayons X de toutes les jeunes filles² âgées de seize à dix-huit ans. Ce sont des Grecques, pour la plupart de frêles créatures délicates dont les souffrances révoltent. Ces expériences sont faites par le Dr Schumann, homme de forte carrure à la face de brute.

Les séances de rayons X ne se font pas au *Block 10* même, mais au camp des femmes à Birkenau où se trouvent les appareils nécessaires. Chaque fois, les petites reviennent le soir dans un état effrayant avec des symptômes de péritonite. Elles vomissent, se plaignent de douleurs abdominales atroces. Nombreuses sont celles qui doivent s'aliter durant des semaines et même des mois, présentant longtemps encore des troubles digestifs, vomissements, intolérance aux aliments. Nombreuses sont celles atteintes de brûlures fort étendues, dues aux rayons

et nécessitant des pansements continus. Elles sont patientes, elles émeuvent par leur jeunesse qu'on aurait désiré préserver de telles choses.

Déportée de Romainville à Auschwitz le 24 janvier 1943, Adélaïde Hautval est appelée comme médecin au bloc des expériences humaines. Elle soigne d'abord de son mieux les malheureuses martyrisées, mais un jour l'ordre lui parvint d'aider directement les médecins SS. Elle refuse et est renvoyée au *Block*. Devant être exécutée, elle est cachée par une camarade, politique allemande, chef de l'infirmerie.

1 - Extrait Hautval, Adélaïde, *Médecine et crimes contre l'humanité*. Témoignage manuscrit Déportation écrit en 1946, revu par l'auteur en 1987, Paris, Actes Sud, 1991, pp. 76-77.

2 - Essentiellement de jeunes juives (NDLR).

Document 10 Jeunes Polonaises victimes des médecins nazis à Ravensbrück¹

Au camp de Ravensbrück, du 1^{er} août 1942 au 15 août 1943, 74 jeunes Polonaises, bien portantes et bien bâties, presque toutes étudiantes et dont 12 % étaient encore mineures, furent emmenées de force au *Revier* pour servir de sujet d'expérience au SS *Professor Gebhardt*. [...] Gebhardt et Himmler songèrent à inoculer des cultures de bacilles de gangrène, de tétanos, des streptocoques, staphylocoques à des prisonnières saines pour observer l'efficacité des sulfamides et en appliquer les conclusions aux blessés de guerre.

Anise Postel-Vinay, née Girard, est arrêtée pour fait de résistance à Paris en août 1942, déportée en qualité de « NN » en octobre 1943 à Ravensbrück, après incarcération à La Santé puis à Fresnes, et internement de juillet à octobre 1943, au fort de Romainville.

1 - Récit et témoignage, extrait d'un article de Anise Postel-Vinay dans la revue *Voix et Visages* de l'ADIR, n° 30 septembre octobre 1951.

Document 11 Enfants martyrs de Bullenhuser Damm¹

[...] Ils ont été déportés à Auschwitz; ils ont été séparés de leurs parents dont presque tous ont été assassinés dans les chambres à gaz; ils ont été sélectionnés pour de cruelles expériences médicales et transférés d'Auschwitz au camp Neuengamme. Là au secret dans un bloc isolé, un médecin SS, le docteur Heissmeyer, leur inocule la tuberculose. Leur martyre ne s'achève que le 20 avril 1945 dans les caves de l'école Bullenhuser Damm, à Hambourg.

Quelques heures avant la libération du camp de Neuengamme par les troupes britanniques, les SS entreprennent la liquidation de ces enfants. Toute trace des expériences médicales faites sur

des enfants juifs (10 garçons, 10 filles âgés de 5 à 12 ans) doit disparaître. Dans la nuit du 19 au 20 avril, les vingt enfants sont conduits de Neuengamme jusqu'à Hambourg, à l'école du Bullenhuser Damm, pour y être exécutés en même temps que les médecins (détenus) qui les accompagnent et servaient d'infirmiers.

1 - Extrait de Schwarberg, Günther, *Ils ne voulaient pas mourir. Les enfants martyrs du Bullenhuser Damm*, préface de Serge Klarsfeld, Paris, Presse de la Renaissance 1981 (pour la traduction française). Texte de la quatrième de couverture et p. 11.

V. Enfants nés en camp

À Ravensbrück et surtout à Auschwitz, bien des témoignages de détenues, d'infirmières, de médecins attestent des procédés meurtriers les plus fréquemment employés pour tuer les nouveau-nés: la noyade ou la strangulation. « En principe, écrit Marie-Claude Vaillant-Couturier, dans ses souvenirs datés du 15 octobre 1945, les bébés « aryens » étaient conservés et mouraient de leur mort naturelle, si on peut dire, ou plus exactement des conditions de vie dans les camps, mais les bébés juifs étaient noyés dans des seaux sous les yeux de leur mère. [...] Il y a eu un jour un ordre qui est arrivé de Berlin disant que

les Juives, elles aussi, pouvaient garder leurs bébés. Alors pendant deux mois on s'est occupé de ces détenues, on tâchait de procurer du lait aux bébés, puis un contrordre est arrivé et on a fait monter les mères et les bébés dans une voiture pour les conduire à la chambre à gaz. [...] C'était assez courant qu'il y ait des fluctuations dans les ordres ».

Extrait de la thèse de André Rosenberg, *Les enfants Juifs et Tsiganes dans les camps d'internement français et dans les camps de concentration du Reich*, directeur de thèse Antoine Prost (jury Mmes Chombart de Lauwe, Delmaire et Wiewiorka). 1999-2000, p. 730.

Document 12 Témoignage

L'une d'elle, Marie-Jo, décrit son premier contact avec les bébés. *Quelle misère, ils n'ont plus rien d'enfantin; leur figure fripée, minuscule, fait mal à voir. Dans les corbeilles c'est pire. La Hollandaise a couché là les grands malades, d'in vraisemblables petits vieux. Je suis atterrée... Elle m'explique qu'il y a un travail matériellement impossible à faire et que la situation*

empire à vue d'œil. [...] Nous commençons à préparer une tétée: « Change seulement les très sales, il n'y a pas assez de couches. », me conseille la Hollandaise.

Extrait de *Les Françaises à Ravensbrück*, livre témoignage collectif par l'amicale de Ravensbrück et de l'association des déportées et internées de la Résistance Gallimard, Paris p. 205.

282	Koratschuk Sofia Knahe Peter Walter	pol. Ukrain. 20.2.45 Schw. Ruth.	283	Chabrowska Hanna Kischew Tonia	pol. Russ. 10.3.45 / 10.11. Schw. Ruth.
† Kind gestorben 30.2.45 um 11 Uhr Libermuscheln, 40%			† Kind gest. 12.3.45 Libermuscheln, 40%		
284	Bogda Hanna Kischew Maria	pol. Ung. Hingewandert 2.3.45 / 2.11. Schw. Ruth.	285	Kuprik Wladislawa Knahe Anton Josef	pol. Poln. 17.3.45 / 24. Schw. Ruth.
† Kind verstorben 5.4.45 um 11 Uhr Libermuscheln, 40%			† Kind gestorben 22.4.45 / 11 Uhr Libermuscheln, 40%		
285	Kil / Kachowska Janina Knahe Wladislaw	pol. Poln. 5.8.45 Schw. Ruth.	286	Pyrcelaw Kamelawa Kischew Lydia	pol. Poln. 11.3.45 / 2.11. Schw. Ruth.
† Kind gestorben 21.4.45 um 11 Uhr Libermuscheln, 40%			† Kind gestorben 21.4.45 um 11 Uhr Libermuscheln, 40%		
286	Bodnarska Janina Kischew Elisabeth	pol. Poln. 20.3.45 / 7.11. Schw. Ruth.	287	Linac Bogdana Knahe Franiska	pol. Poln. 11.3.45 / 9.11. Schw. Ruth.
† Kind gestorben 4.5.45 um 8 Uhr Libermuscheln, 40%			† Kind gestorben 19.4.45 / 9 Uhr Libermuscheln, 40%		
287	Swarschik Bronislawa Kischew Wanda	pol. Poln. 9.3.45 / 23.11. Schw. Ruth.	288	Poirot Binette Knahe Guy Pierre	pol. Franç. 11.3.45 / 10.11. Schw. Ruth.
† Kind gest. 11.3.45 Libermuscheln, 40%			† Kind gest. 11.3.45 Libermuscheln, 40%		

Extrait du livre des naissances de Ravensbrück où l'on peut lire en bas à droite le nom du jeune Français, Guy Poirot (sauvé et rentré avec sa mère). Les cases barrées correspondent à des enfants décédés.

VI. Autres enfants et adolescents dans les camps de concentration

Document 13 Adolescents et enfants dans les camps: conditions et différences

S'adapter ou mourir¹

Dans ce dénuement sordide, une des plus surprenantes conséquences est la destruction de toute hiérarchie de l'âge, précise David Rousset². Toutes les conventions qui maintiennent une certaine civilité à l'égard de la jeunesse sont anéanties. Les adolescents français, comme ceux d'autres nationalités, ne bénéficient d'aucune aide particulière: ils effectuent un travail tout aussi pénible, ne voient pas leur ration alimentaire augmenter, et vivent dans les mêmes blocks que les adultes. Les jeunes sont donc soumis aux contraintes communes, et il n'est pas rare de voir un adulte frapper et injurier un adolescent, le chasser de sa place pour la prendre et se servir. Dans ces conditions les jeunes ont dû s'adapter ou mourir. [...]

Les soutiens intérieurs

[...]. Comme le signale Jacques Bergès [...] La protection des jeunes s'effectuait à l'intérieur d'un même groupe national. Les adultes prenaient sous leur aile un jeune français. [...]

Bertrand Herz témoigne: « Avec mon père on est resté quatre mois au petit camp de Buchenwald. Puis, on est allé travailler dans des *Kommandos*, mais cela n'a pas duré. Je suis resté exceptionnellement quatre mois au *Block* des invalides. On était tous travailleurs légers et je pense qu'il y a eu de la part de l'administration des détenus une action pour que le petit garçon que j'étais soit préservé. Mon père est mort en janvier 1943. Et j'ai eu le soutien du médecin français du *Revier*, il m'a protégé. Le *Kapo*, qui était un politique et non un droit commun, m'a également réconforté quand mon père est mort. [...]

1 - Extraits de Cadot, Adrien, *Parcours et destins des jeunes déportés français rescapés de 13 à 18 ans Étude d'un panel de 1 000 individus*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Jean Quellien, Université de Caen-Basse Normandie, 2001-2002, p. 253, p. 256.

2 - Rousset, David, *L'Univers concentrationnaire*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

Document 14 Sauvé par l'organisation clandestine



Stefan-Jerzy Zweig, dit « Juschu » est né le 28 janvier 1941 dans une famille juive de Cracovie. Fin 1941 sa famille est parquée dans le ghetto de Cracovie puis déportée dans un *Kommando* du camp de Plaszow et dans d'autres camps avant d'arriver à Buchenwald, sa mère est envoyée dans un *Kommando* de femmes, Juschu et son père sont immatriculés à Buchenwald le 5 août 1944. Le comité clandestin prend la décision de cacher Juschu, avec l'accord de son père, dans un bloc différent [...]. La solidarité des détenus sauva la vie de l'enfant, photographié ici à la libération du camp entre deux détenus au milieu des cadavres.

Extrait du livre de Miriam Rouveyre, *Enfants de Buchenwald*, Paris, éditions Julliard, 1995. pp. 83,93.

Document 15 Sachsenhausen¹ Un *Block* de jeunes²

Julien Lajournade a 16 ans et 5 mois à son arrivée au camp. Sous prétexte d'une épidémie de scarlatine dans le camp, il est affecté avec ses camarades au *Block* de quarantaine où il reste environ une vingtaine de jours. Il est affecté au Hall B de Heinkel et y retrouve ses camarades de résistance des Basses-Pyrénées. En automne 1943, les « droit commun » perdent leurs fonctions d'encadrement au profit des « politiques » alle-

mands, des triangles rouges. C'est à cette époque que le *Block* des jeunes est créé (*Block* 5). Les jeunes déportés portent un brassard *Lehrling* (apprenti) et travaillent 30 minutes de moins que les autres détenus.

1 - Camp de concentration près de Berlin, également centre de commandement de l'inspection générale des camps de concentration.

2 - Texte de l'amicale de Sachsenhausen.

Document 16 Mauthausen¹ Un *Kommando* spécial de jeunes: le *Kommando* Poschacher²

Un *Kommando* prit le nom du propriétaire de la carrière privée (toujours en activité) située dans le village de Mauthausen. Anton Poschacher était un responsable nazi local qui employait la main-d'œuvre du KL pour son entreprise. À sa constitution, le *Kommando* compte trente-huit (selon une source³) ou quarante-deux (selon une autre source) jeunes espagnols de 14 à 16 ans, arrivés par le premier convoi de déportés parti de France, d'Angoulême, le 20 août



José Alcubierre Pérez* arrivé à Mauthausen le 24.08.1940 à l'âge de 14 ans.

© Gedenkstätte Mauthausen



Manuel Cortes Garcia* arrivé à Mauthausen le 24.08.1940 à l'âge de 15 ans.

pour le triomphe de la justice et le sabotage de leur travail désarmaient leur contremaître, surnommé *El Bigote*⁴. Malgré ses efforts de contrôles et ses hurlements permanents, il ne parvenait pas à venir à bout de cette jeunesse fougueuse. [...] Une dizaine de jours avant la libération du camp (mai 1945), l'activité de la carrière ayant cessé, ils furent emmenés à Linz pour travailler dans les usines de guerre, excepté cinq d'entre eux, dont

Ramiro Santisteban. Sur le groupe de départ, on recense deux décès, dont l'un à la suite d'un transfert au camp de Gusen⁵.

* Ces Photos furent utilisées comme pièces à conviction lors du procès de Nuremberg.

1 - Première implantation concentrationnaire à l'extérieur du Reich, ce camp, situé en Autriche, est ouvert en 1938 d'abord pour la répression « des traîtres de toute l'Autriche ».

2 - Extrait de Véronique Olivares, Pierre Salou, *Les Républicains espagnols au camp nazi de Mauthausen*, Paris, éditions Tirésias, 2005.

3 - Témoignage de Ramiro Santisteban, président de la FEDIP (Fédération espagnole des Déportés et Internés politiques) créée à Paris en septembre 1945, qui fut l'un des enfants espagnols.

4 - Qui signifie « Le Moustachu » (NDLR).

5 - Camp annexe de Mauthausen.

1940, et arrivé à Mauthausen le 24 août. Ils sont affectés à la baraque 6. Leur *Kommando* sera complété par la suite, pour atteindre une cinquantaine de jeunes. Dès leur arrivée les détenus plus âgés s'organisent de manière à protéger autant que possible leur intégrité physique et morale.

Connus sous le nom de *Poschacas*, comme ils s'appelaient familièrement eux-mêmes, ils forment une équipe solidaire et courageuse qui permettra notamment de dissimuler les photos clandestines prises par deux Espagnols, Antonio Garcia et Francisco Boix, (employés comme photographes au service anthropomorphique du camp), en les déposant chez une habitante du village, madame Anna Pointner.

Ce groupe de jeunes était l'antinomie du système de mort nazi, toutes leurs actions étaient une ode à la vie et leurs interventions

Troisième partie

Après les camps

Orientations méthodologiques

La troisième partie du dossier ouvre un vaste champ de réflexion et d'investigation sur :

- la question de savoir « qui est revenu », quand, comment, par où,
- les conditions de retour (modalités, itinéraires, etc.),
- les initiatives ou les mesures publiques et privées ayant contribué à faciliter l'accueil et l'insertion des enfants et/ou jeunes adolescents (qui en a bénéficié, avec quel résultat ?),
- les difficultés à surmonter (séquelles de santé, physiques, psychologiques) pour soi-même et par rapport à l'environnement familial, linguistique, social, scolaire dans une société où poursuivre au-delà du certificat d'étude restait exceptionnel, etc.

— les différences ou similitudes entre ce qu'ont vécu à leur retour :

- des enfants juifs ayant échappé à l'extermination et qui, pour la plupart, n'ont pas retrouvé de famille,
- de jeunes résistants partis dans l'adolescence, ou d'autres catégories d'enfants (par exemple les enfants juifs de Bergen-Belsen, jeunes espagnols, polonais et autres),
- les trajectoires de vie ultérieures: choix professionnels, familiaux (mariages, enfants), civiques (témoigner, écrire, s'engager et pour quoi).
- les progrès accomplis par la communauté internationale, dont la France, dans la recherche d'une meilleure protection de l'enfance après guerre, et ceux restant encore à accomplir.

I. Libération

Document 1 La libération (Dessin d'enfant de Thomas Geve)

Wir sind frei (Nous sommes libres) 11 avril 1945

Thomas Geve a été déporté en 1943 (il a alors 13 ans) avec sa mère, de Berlin à Auschwitz. Évacué à pied du camp à l'approche des Soviétiques, vers Gross-Rosen, pour aboutir à Buchenwald. À la libération, avant de partir pour une maison de repos en Suisse, il reste encore quelques semaines à Buchenwald et parvient à se procurer six minuscules crayons et du papier. Il réalise alors 79 petits dessins sur sa vie d'enfant déporté.



L'examen de ce dessin traduit la vision qu'a eue le jeune Geve de la libération du camp de Buchenwald.

Photo FMD

II. Retour : accueil et difficile réadaptation

Les orphelins de Buchenwald

Ce sont les troupes américaines qui découvrent avec stupéfaction la baraque 66 où s'entassent les enfants de Buchenwald. Dans son livre, Judith Hemmendinger¹ écrit : « des centaines d'enfants, tous des garçons, squelettiques [...]. Des enfants de huit à vingt ans, hongrois et polonais [...], le commandant des troupes américaines câbla à l'OSE² à Genève : « Avons trouvé un millier d'enfants juifs à Buchenwald. Prenez des mesures pour les évacuer sans délai. »

Après de longues tractations, la France accepte d'accueillir plusieurs centaines de ces enfants et adolescents. Le 5 juin 1945, deux mois après la libération du camp, un convoi de 426 jeunes arrive directement au préventorium d'Ecouis dans l'Eure, mis à disposition de l'œuvre de secours aux enfants (OSE). Pour la plupart des jeunes, Ecouis est un choc. Ils acceptent difficilement de se retrouver en quarantaine

(sanitaire) dans une « sorte de camp ». Certains supportent assez mal la collectivité, les discours interminables ; d'autres sont obsédés par la recherche de leur famille.

À Ecouis, les jeunes ont des difficultés à se départir de certaines habitudes. Ils refusent l'autorité des adultes. L'absence de langue commune aggrave les problèmes de communication.

Extrait de Katy Hazan et Éric Ghozlan, *À la Vie ! Les Enfants de Buchenwald, du Shtetl à l'OSE* Collection Témoignages de la Shoah, éditions Le manuscrit, Paris 2005, ch. 8.

1 - Hemmendinger, Judith, *Les Enfants de Buchenwald*, Paris, l'Harmattan, 2001, p. 13.

2 - OSE (Organisation de Secours aux Enfants) : organisation caritative juive qui a pris en charge les orphelins de Buchenwald (dont une partie est accueillie en France, l'autre partie en Suisse et en Grande-Bretagne).

Document 2 Photos prises au retour de Buchenwald



Arrivée en France des orphelins de Buchenwald.



Les trois plus jeunes orphelins de Buchenwald en France, dans une maison de l'OSE : de gauche à droite : Israël Meir Lau, 8 ans, Izio Rosenman, 10 ans, David Perlmutter, 8 ans.

Document 3 Témoignage (Les enfants de Buchenwald¹)

En voiture s'il vous plaît ! Un train luxueux de deuxième classe – vous vous rendez compte ? finis les wagons à bestiaux – nous est réservé. (Cf. document 2 ci-dessus.)

Voyage agréable, excitant. [...]. Le train s'arrête près de la frontière. On nous fait descendre. Un commissaire de police tient un discours dont nous ne saisissons pas un mot. Je vois des bras se lever. Plus tard, on me dira que le commissaire avait invité tous ceux qui voulaient devenir citoyens français à lever le bras. [...]. Conséquence de ma bévue : des déboires et des brimades administratives sans fin, chaque fois que je devrais renouveler ma carte de séjour.

Le train repart, nous applaudissons : nous sommes en France. [...]

Les représentants de l'OSE² nous accueillent dans un château splendide à Ecouis, dans l'Eure. [...]. Le groupe de jeunes croyants auquel j'appartiens réclame de la nourriture kascher.

Ecouis, c'est le début de notre réadaptation à une existence dite normale [...]

Pauvres moniteurs et monitrices. Croient-ils pouvoir nous éduquer, nous qui avons regardé la mort en face ? [...]. Le plus jeune d'entre nous possède une somme d'expériences plus vaste que le plus âgé parmi eux. [...]. La parole qui revient le plus fréquemment sur nos lèvres ? « Vous ne pouvez pas comprendre. »

Extrait d'Élie Wiesel, *Tous les fleuves vont à la mer* coll Points 1994 pp. 151, 153.

1 - Un groupe de garçons de stricte observance, dit « groupe des religieux », dont faisait partie Élie Wiesel, est envoyé par la suite à Taverny pendant deux ans (octobre 1945-septembre 1947).

2 - OSE (Organisation de Secours aux Enfants) : organisation caritative juive qui a pris en charge les orphelins de Buchenwald (dont une partie est accueillie en France, l'autre partie en Suisse et en Grande-Bretagne).

Document 4 Une enfance sans souvenirs (récit autobiographique)¹

Jurek (Jerzy) Becker (1937-1997) est né à Lodz mais il ne sait pas à quelle date, son père ayant déclaré « 1937 » pour le vieillir afin de le protéger un temps de la déportation. Après avoir vécu dans le ghetto, il est déporté avec sa mère en octobre 1944, à Ravensbrück, puis à Sachsenhausen. Après la libération, son père, survivant d'Auschwitz, le retrouve très malade : *J'étais dans une partie du camp de Sachsenhausen qui avait été transformée en hôpital. J'avais 7 ans et je ne pouvais pas marcher. J'étais dans la partie supérieure d'un lit superposé et un homme que je n'avais jamais vu, est entré dans la pièce : mon père dont je ne me souvenais pas. L'infirmière, en voulant me descendre du lit pour me donner à mon père, me râpe le tibia. Cela m'a fait terriblement mal et j'ai crié. Mon père a réprimandé cette femme qui tourmentait son fils... Je ne me souviens de rien. J'ai eu le polonais comme langue maternelle, mais je l'ai oublié.*

Il parle alors comme un enfant de quatre ans, dans la langue du camp que son père lui interdit. *J'étais en Allemagne sans savoir un seul mot d'allemand, à 8 ans, j'ai appris l'allemand à l'école et je suis devenu Allemand...*

Mon père ne se sentait pas polonais. Il germanise le nom et les prénoms de toute la famille, il falsifie les dates de naissance, il veut oublier cette période. Jurek Becker devient Georg pour l'état civil. D'où je viens? Je suis comme Kaspar Hauser². Je suis « tombé » dans le monde à huit ans. Je suis comme quelqu'un avec un sac à dos sur les épaules sans savoir ce qu'il y a dedans. Jakob le menteur³, (l'homme qui fait croire aux autres qu'il a une radio dans le ghetto), c'est comme une autobiographie. Son enfance, c'était comme un trou noir dans sa tête. Comme il souhaitait savoir d'où il venait, il s'est documenté, il est allé en Pologne, il a interrogé des survivants.

1 - D'après, Becker Jurek, *Mein Vater, die Deutschen und ich*, (Mon père, les Allemands et moi), Suhrkamp, Francfort, 2007.

2 - Kaspar Hauser, orphelin mystérieux trouvé à Nuremberg au XIX^e siècle (NDLR).

3 - Becker Jurek, *Jakob le menteur*, Réd. Les Cahiers rouges, Grasset, 1997, 1^{er} éd. Aufbau Verlag Berlin Est, 1969.

Document 5 Photos d'une enfance sans souvenirs

© Jurek Becker

Jurek Becker, Allemagne, 1945.



© Jurek Becker

Jurek Becker à l'école primaire en 1948, à Berlin-est, premier rang, au milieu.

Autres retours, autres difficultés

Document 6 Récit autobiographique-témoignage¹

Alors qu'il² est par ailleurs entouré des soins les plus attentifs, que ses désirs sont satisfaits, dès qu'il tente d'aborder sa déportation, son père lui coupe immédiatement la parole : « Ne parle plus de tout cela... C'est fini maintenant... On verra plus tard. »

Sa mère, si volubile jadis, lui parle peu mais reste toujours attentive, l'observant avec l'appréhension permanente de le retrouver à chaque instant plus mal qu'au précédent. Quant à son beau-frère, il avait été catégorique : « À voir ton état, on a tout compris, c'est pas la peine de parler. »

Il lui semble à présent qu'un fossé le sépare des siens. Non pas qu'ils soient indifférents mais sans doute pensent-ils que le sujet serait au-dessus des forces de leur fils, en réveillant trop d'horribles souvenirs. Pourtant, ces horribles souvenirs, ce vécu humiliant presque incommunicable car trop difficile à croire, à qui d'autre les confier qu'aux siens pour s'en libérer quelque peu ?

Ses pensées, qu'il n'en finit pas de ressasser, l'amènent à ressentir inconsciemment que cette difficulté de communication qui le réduit au silence avec les siens le prive de la joie totale d'avoir échappé à l'enfer concentrationnaire.

Bien qu'il n'éprouve guère le besoin d'évoquer sa déportation, André perçoit confusément qu'il ne pourra jamais l'aborder qu'avec ses compagnons d'infortune.

André Bessière, né en 1926 à Paris, entre dans la Résistance à quinze ans et est déporté pour faits de résistance à 17 ans successivement à Auschwitz (peu de temps car non juif), Buchenwald, Flossenbürg et Theresienstadt, où il est libéré le 8 mai 1945.

1 - André Bessière, *Revivre après. L'impossible oubli de la déportation*, Paris, éditions du Félin, 2006.

2 - L'auteur parle de lui à la troisième personne (NDLR).

Document 7 Témoignage¹

Je suis rentré au mois d'avril 1945, je n'avais pas encore 18 ans. Après quelques mois dans une maison de repos, à la rentrée des classes, mon camarade de déportation, le docteur Désiré Hafner, m'a dit : « Henri, tu devrais essayer de passer ton bac ! » Pour cela il fallait s'inscrire dans un lycée. J'habitais le XIII^e arrondissement de Paris, j'ai donc commencé par les lycées de la rive gauche, avec des lettres de recommandation où on disait que j'avais perdu mon père, que j'avais vécu la déportation, bref qu'il fallait m'aider. Mais les proviseurs qui me recevaient me donnaient toujours la même réponse : « On ne peut pas vous prendre parce que vous avez 18 ans. Il faudrait vous faire entrer en 6^e et même en 6^e vous n'avez pas le niveau ». Ce qui était vrai puisque j'ai quitté l'école à la communale avec mon certificat d'étude mais j'étais resté trois ans sans lire et sans écrire. Ça peut paraître curieux parce qu'on voit rarement un enfant quitter l'école primaire et rester trois années sans lire et sans écrire, mais sans lire **du tout**.

Je ne me suis pas découragé. J'avais dans l'idée que, après Auschwitz, rien ne serait difficile, par rapport à ce que j'avais vécu mais tout le monde me reconduisait de la même façon. Un jour, celui qui me conseillait m'a dit : « Au lieu de courir dans les lycées, tu vas rester dans le XIII^e, il y a un cours complémentaire (école primaire supérieure), rue du Moulin des Prés, et là le directeur,



© Henri Borlant
Henri Borlant, quinze ans, avec deux de ses sœurs, quelques jours avant sa déportation.

c'était un collabo, on l'a à l'œil. Sûrement qu'il tremble de peur et c'est lui que tu vas aller voir ». Alors re-lettre de recommandation et lui m'accueille bien : « Je vais vous prendre, mais compte tenu de votre âge, vous allez être avec les grands de 3^e ». Et j'ai démarré mon secondaire en classe de 3^e, sans avoir fait ni 6^e, ni 5^e, ni 4^e, à la rentrée 1945. J'ai découvert la littérature, j'ai découvert la poésie, le théâtre. J'ai découvert ça avec une espèce de bonheur et de gourmandise. Je me suis donc inscrit à la rentrée 1945 à ce cours complémentaire et j'ai passé mon brevet en 1946.

Henri Borlant, né en 1927, est issu d'une famille d'immigrés russes de 9 enfants. Sa mère et ses frères et sœurs sont évacués de Paris à la veille de la déclaration de guerre et vont s'installer en Maine et Loire. Identifiés par les autorités d'occupation (sur dénonciation) comme immigrés juifs, son père, sa mère, une de ses sœurs, un de ses frères et lui-même sont arrêtés à Saint-Lambert-du-Lattay en 1942 et déportés depuis la gare d'Angers Saint-Laud vers Auschwitz-Birkenau en juillet. Henri est l'un des rares enfants juifs à avoir échappé à la mort à Auschwitz. À son

retour, il réussit finalement à passer son baccalauréat, achève ses études de médecine et exerce la profession de médecin. Il est aujourd'hui retraité et administrateur de la Fondation pour la mémoire de la Déportation.)

1 - Tiré de Henri Borlant, in CD4 de La Déportation, *Itinéraires de déportés 1942-1945*, coffret de 4 compact-disques, Patrick Frémeaux, Claude Colombini et Radio France.

III. Séquelles

Les conséquences pathologiques et psychopathologiques des déportations des enfants ne peuvent être envisagées uniquement en se rapportant à des syndromes connus et décrits dans la pathologie classique. Les conditions morales et physiques de la persécution hitlérienne ont réalisé un traumatisme dans le fond de la personnalité humaine d'autant plus fort que cette personnalité, chez l'enfant était en maturité. Traumatisme jamais vu dans l'histoire.

[...] Ils se sont trouvés dans des conditions de vie tragiques, soit dès leur naissance ou à l'âge de quelques mois, soit très jeunes ou adolescents. Ils ont dû supporter ces camps pendant de longs mois – parfois deux ans – à une période de leur vie où l'organisme est particulièrement fragile, tant sur le plan physique que sur le plan psychique.

Les carences subies par ces enfants ont été très grandes et, on sait combien les premières années de l'existence comptent dans le développement de l'enfant. [...] De plus ils ont été mis dans des conditions hygiéniques lamentables, ils ont été exposés au froid, ils ont manqué de sommeil, ils ont été souvent privés de l'affection de leur mère.

Extrait de André Rosenberg, thèse de doctorat : *Les Enfants Juifs et Tsiganes dans les camps d'internement français et dans les camps de concentration du Reich*, directeur de thèse Antoine Prost (jury Mmes Chombart de Lauwe, Delmaire et Wieviorka). 1999-2000, p. 894.

Document 8 Témoignage (Enfant juif rescapé du ghetto de Varsovie envoyé ensuite à BergenBelsen)¹

[...] Je travaille sur les adolescents parce qu'on m'a volé ma propre adolescence. [...] On a toujours une adolescence, bien sûr... Disons que la miennne, entre les murs rouges du ghetto de Varsovie et les barbelés de Bergen-Belsen, n'a pas été tout à fait normale. [...]

Mais le vol allait plus loin, je ne l'ai compris que beaucoup plus tard. Dans une adolescence dite normale, les jeunes gens se révoltent contre leurs parents. Ils digèrent ensuite leur révolte pour s'autonomiser et devenir de grands garçons ou de grandes filles. Or, moi, on m'a volé même cette « crise d'adolescence » parce que, le jour où j'ai commencé ma révolte, mes parents ont été assassinés et je suis resté là, avec ma culpabilité sur le dos, et pendant trente ans, des rêves

horribles où mon père bien-aimé revenait régulièrement me tuer.

Si j'ai voulu m'occuper d'adolescents, ce n'était pas pour voir comment se passait une adolescence ordinaire; c'était pour me guérir, en donnant aux adolescents qui n'arrivaient pas à se dépatouiller de leur crise pubertaire l'aide dont j'aurais eu besoin et que personne ne m'a donnée.

Polonais juif né en 1925 à Varsovie, Stanislas Tomkiewicz a été enfermé dans le ghetto de Varsovie puis déporté au camp de Bergen-Belsen. Il est devenu pédopsychiatre après sa libération.

1 - Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence volée*, Calmann-Lévy, Paris, 1999. Coll pluriel, pp. 9-10.

Document 9 Témoignage (Réadaptation d'un jeune résistant arrêté et déporté dans l'adolescence)

J'ai été détenu successivement au camp de Hinzert, puis dans les prisons de Wittlich et Breslau. [...] J'ai finalement été envoyé dans les camps de Gross-Rosen, Dora, Nordhausen et enfin Bergen-Belsen. C'est là que j'ai été libéré, presque moribond, le 15 avril 1945 par les Britanniques. Après quelques semaines de soin, j'ai retrouvé ma famille à Dammarie-lès-Lys, en mai. Mes parents m'ont fait photographier en tenue de bagnard et en slip pour montrer comment j'étais en rentrant. J'avais 18 ans¹ et grand besoin de me soigner. Je souffrais de dysenterie et de tuberculose. Près de deux ans ont été nécessaires en Suisse. Puis je suis rentré, je me suis marié, mais j'ai eu du mal à me stabiliser professionnelle-



© Marcel Petit, collection privée.



ment. J'ai d'abord travaillé à la cordonnerie paternelle [...]. Un beau jour je suis devenu éleveur de volailles dans le Morvan, ma femme me suivait et m'a beaucoup aidé à tenir. En 1963 enfin, le maire de Dammarie, un ancien résistant, m'a permis de me stabiliser complètement en m'offrant un emploi à la mairie où j'ai pu gravir peu à peu les échelons.

Marcel Petit né en octobre 1926 à Dammarie-lès-Lys, apprenti cordonnier lors de son arrestation le 21 avril 1942. Emprisonné à Melun puis Fresnes il est classé « NN » et déporté successivement à Hinzert, puis dans les prisons de Wittlich et Breslau avant d'être envoyé à Gross-Rosen, Dora, Nordhausen et Bergen-Belsen, d'où il est libéré en avril 1945.

1 - À la libération (NDLR).

IV. garder la mémoire

Document 10 Témoignage¹

Stéphane Guinoiseau: « Est-il important, dans votre esprit, de devenir le "défenseur des morts"? Le défenseur de leur mémoire? Le travail [...] qui est fait au Mémorial de la Shoah à Paris, avec l'inscription des noms de chacun des déportés, a-t-il selon vous sa légitimité, son importance? »
Sam Braun: « Bien sûr. Je ressens ce besoin avec mes familiers, mes parents, ma petite sœur. Il m'arrive de dire aux enfants: "Grâce à vous, ils revivent un peu, même si je ne leur dis pas que mon père s'appelait Faivel, ma mère Malka, même si je ne leur dis pas que ma petite sœur s'appelait Monique..." Le fait de parler de ce qu'ils ont subi, avec d'innombrables autres, les fait revivre un peu. »

Échange entre Stéphane Guinoiseau, enseignant, et Sam Braun, déporté à Auschwitz à 16 ans avec ses parents et sa sœur Monique 10 ans et demi (tous trois gazés dès l'arrivée). Rescapé d'Auschwitz, Sam Braun a beaucoup témoigné dans les lycées dans les vingt dernières années.

1- Sam Braun, Stéphane Guinoiseau *Personne ne m'aurait crû, alors je me suis tu*, Albin Michel, 2008. p. 192.



Monique Braun avec son frère Sam, peu avant son arrestation en décembre 1943.



La même photo dans la « Salle des enfants » au Mémorial de la Shoah où est gardée la mémoire de quelques-uns des 11 000 enfants juifs - de moins de 16 ans - déportés de France.

©Sam Braun

©Sam Braun



Au Mémorial de la Shoah, sur le mur des noms (environ 76 000 noms dont 11 000 enfants), on trouve celui de Monique Braun.

Photo FMD

V. Évolution de la protection de l'enfance dans le monde

Janusz Korczak : Un précurseur

Pédiatre, écrivain, pédagogue éclairé et innovant, Janusz Korczak est un grand éducateur polonais dont toute l'œuvre est consacrée au respect des droits de l'enfant. Il est l'un des premiers, dans les années 1920, à affirmer les droits spécifiques des enfants et à réclamer pour eux auprès de la Société des Nations (l'ancêtre de l'ONU), une charte énonçant ces droits. Ses livres (comme *Le Roi Mathias I^{er}*, en 1923 ou

Droit des enfants au respect, en 1929) développent ses idées. Il est assassiné en août 1942 au camp d'extermination de Treblinka, avec les deux cents enfants et les éducateurs de la « Maison de l'Orphelin », orphelinat qu'il dirigeait dans le ghetto de Varsovie.

Janusz Korczak (Henryk Goldszmit ; Pologne 1878-1942).

Contexte historique

Document 11 Monument

Korczak protégeant les enfants



©Yad Vashem – Jérusalem-Israël.

Korczak est au milieu d'un groupe d'enfants qu'il protège de son corps. Il déploie ses bras autour d'eux pour les enlacer. Le visage de Korczak est considérablement plus grand que les corps des enfants. Seuls son visage et ses mains sont visibles, unissant le groupe dans une étreinte. Les enfants sont grands et décharnés, leurs mains longues et sans vie, leurs têtes inclinées. Statue de Boris Saksier à la mémoire de Janusz Korczak et des enfants de son orphelinat dans le ghetto de Varsovie.

Cette sculpture se trouve à proximité du Mémorial des Enfants érigé à la mémoire du million et demi d'enfants juifs assassinés.

Évolution internationale

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les droits de l'enfant sont évoqués pour la première fois à l'échelon international. En 1923, la Déclaration de Genève accorde aux enfants une protection et des soins spéciaux, sans distinction de nationalité et de « race ». Ces principes sont totalement violés durant la Seconde Guerre mondiale sous l'oppression

et les persécutions nazies : enfants séparés de leur famille dont les parents étaient déportés ou fusillés, victimes eux-mêmes de discriminations, traqués, déportés et assassinés ou encore utilisés comme objets d'expérimentations médicales.

Rappel historique par Marie-José Chombart de Lauwe.

Contexte historique

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'ONU décide d'élaborer une nouvelle Déclaration des droits de l'enfant, beaucoup plus large, qui aboutit à un texte adopté le 20 novembre 1959, à l'unanimité des soixante-dix-neuf États membres (du moment).

La Charte des Nations unies en 1945 affirme qu'il faut « Préserver les générations futures du fléau de la guerre » et l'Acte constitutif de l'Unesco en 1946 que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Pourtant, depuis 1945, les enfants ont continué à être les premières victimes des guerres et du sous-développement. Quelques deux cents conflits ont concerné plus de soixante-dix pays, en majorité dans le tiers monde. Parmi les trente millions de personnes déplacées qu'ils ont provoqués, on compte environ 60 % d'enfants, qui n'ont connu que la violence et des conditions de vie précaires. Des enfants ont été engagés comme soldats dès l'âge de 12 ou 13 ans, d'autres arrêtés avec leurs parents, emprisonnés, torturés, soumis à l'esclavage.

C'est pour répondre à cette négation des droits de l'homme dès les jeunes années qu'a été mise en chantier une Convention internationale des droits de l'enfant, contraignante pour les États qui s'engagent à l'appliquer. L'ONU proclame « 1979 : Année internationale de l'enfant ».

La Convention internationale sur les droits de l'enfant (CIDE), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989, est le fruit d'un compromis car elle voulait obtenir le consensus du plus grand nombre de pays. La CIDE considère que « les États parties assurent dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant », « enfant » étant défini comme mineur de moins de dix-huit ans.

La rédaction définitive comprend cinquante-quatre articles qu'il est possible de regrouper en trois grands chapitres : Protection, Prestation, Participation.

— Le premier « P » semble le plus évident vu la faiblesse de l'enfant. L'enfant est une personne humaine qui doit être respectée. Un article concerne particulièrement les enfants victimes des camps nazis :

« Les États parties veillent à ce que :

a) nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; ni à la peine capitale ni à l'emprisonnement à vie...

b) nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire : l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi... » (Article 37 de la CIDE)



Photo FMD

Marie-José Chombart de Lauwe, directeur de recherche honoraire du CNRS, présidente de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, déportée-résistante à Ravensbrück.

— Le deuxième « P » (prestations) concerne toutes les institutions spécifiques à l'enfance, la famille ou son remplacement si nécessaire, les établissements d'éducation, écoles, centres culturels, sportifs, les centres de santé, de rééducation, etc.

— Le troisième « P » (participation), la CIDE reconnaît aux enfants des droits réservés jusqu'alors aux adultes : « Liberté de pensée, de conscience, de religion », « liberté d'association [...] », « liberté d'expression » (Art.15, 14, 13), compte tenu de son âge et de ses capacités, donc avec la possibilité d'être représenté (en justice, par exemple).

Depuis 1990 : La longue conquête des droits de l'enfant.

La Convention des droits de l'enfant, entrée en vigueur le 2 septembre 1990 est aujourd'hui ratifiée par 193 États dans lesquels vivent 96 % des enfants. Deux États seulement ne l'ont pas signée à ce jour : les États-Unis et la Somalie.

Et pourtant l'Unicef continue à montrer les conséquences terribles des conflits armés pour les enfants. De nos jours, les civils – et en particulier les enfants – sont des cibles privilégiées et le phénomène des « enfants soldats » s'aggrave. Une Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre s'est tenue au Canada en 2000, réunissant un nombre sans précédent de gouvernements, d'experts, d'ONG et de jeunes du monde entier. Elle constate que depuis 1990 les conflits armés ont fait plus de deux millions de victimes parmi les enfants, blessant et mutilant à vie plus de six millions d'autres (en Afghanistan, dans l'ex-Bosnie-Herzgovine, au Rwanda, au Soudan...). Un protocole, qui fait passer de 15 à 18 ans l'âge auquel on pourra participer à un conflit armé, est adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 mai 2000. Des actions sont entreprises pour secourir les victimes, démobiliser les enfants soldats, créer des centres pour les aider à se réinsérer dans leur société.

Même si l'Assemblée générale de l'ONU proclame « l'an 2000 : année de la culture de la paix », même si des associations de défense de l'enfant proposent « une décennie 2001-2010 de promotion d'une culture de la non violence et de la paix au profit des enfants », l'action en faveur de la paix et du droit des enfants n'est pas achevée.

Marie-José Chombart de Lauwe

VI. Aujourd'hui

Document 13 Et aujourd'hui!



© Unicef/HQ05-1913/Roger LeMoyné

Jeune fille enfermée dans la prison pour femmes de Pétionville, banlieue de Port-au-Prince, capitale d'Haïti. Les arrestations de mineur sont souvent liées à la criminalité des gangs, de la simple infraction aux agressions violentes. Les enfants sont souvent introduits de force dans les gangs où ils se retrouvent confrontés à la violence des membres plus âgés, des groupes rivaux et des autorités. Une fois en prison, ils peuvent être détenus indéfiniment sans inculpation et sans condamnation.

Il est rappelé qu'en 2009 seront célébrés le 50^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant et le 20^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant.

VII. En guise de conclusion

Document 14 Geneviève de Gaulle¹ sur « les Droits de l'enfant », extrait de *Voix et Visages*² n° 167 juillet à novembre 1979

Sortant de Ravensbrück, dans l'effondrement de « l'ordre nazi », nous avons pu croire quelque temps que l'heure était venue du repos. Nous avons faim de joie et de voir s'épanouir autour de nous le bonheur des enfants, mais l'injustice et la douleur humaine sont venues très vite frapper à notre porte. S'il dépend de nous qu'un seul enfant sur cette terre naisse et grandisse dans la sécurité et l'amour, comment resterions nous indifférentes ? Peut-être « l'Année interna-

tionale de l'Enfant » est-elle l'occasion d'une prise de conscience. Une petite fille de sept ans, dans un quartier triste et gris près de Rotterdam, demandait : « Dis, le soleil, pourquoi il n'est pas pour tous les enfants ? »

1 - Déportée à Ravensbrück.

2 - Périodique édité par l'ADIR. (Association des Déportés et Internés de la Résistance.)

Pour en savoir plus sur la défense des droits de l'enfant aujourd'hui, citons quelques organisations de l'ONU ou non gouvernementales qui s'en préoccupent (liste non exhaustive)

Unicef: www.unicef.fr

Amnesty International: www.amnesty.fr

Association française Janusz Korczak: korczak.fr

Clubs Unesco: www.clubs-unesco.org/france

Commission nationale française pour l'Unesco: www.unesco.fr

Handicap international: www.handicap-international.org

Partage: www.partage.org

Yad Vashem: www.yadvashem.org

FICHE MÉTHODOLOGIQUE ENTRETIEN AVEC UN TÉMOIN

Le recueil et l'exploitation de témoignage oral, qu'ils résultent d'entretiens en directs, de lectures de témoignages, d'écoute ou de visionnement d'enregistrements, sont des éléments clé du travail de préparation individuel et collectif au concours. Ils nécessitent une préparation, dont les étapes proposées, transposables aux différents cas de figure cités, sont les suivantes :

1^{re} étape : Choix du témoin

(Le témoin doit avoir été déporté¹ lui-même. Il n'y a pas de « témoin de témoin »).

On recherchera donc toutes les informations préliminaires utiles sur le parcours¹ du ou des témoins, éventuellement ses (ou leurs) témoignages déjà existants.

2^e étape : Préparer l'entretien

Préparer l'entretien, afin de bien le centrer sur l'objet de l'étude constitue une étape capitale. On aura à l'esprit qu'un témoin rapporte son histoire personnelle (qui n'est pas « toute l'histoire ») et/ou ce qu'il a vu, et dont il est témoin.

C'est à ce stade que s'élabore un questionnaire dont les grandes lignes doivent permettre de répondre aux questions suivantes :

- qui est le témoin et à quel titre a-t-il été déporté (points essentiels à élucider).
- âge d'arrestation et de déportation, raisons, circonstances, etc.
- camp(s) de concentration (ou d'extermination), *Kommando(s)* de travail éventuel fréquenté(s),
- vécu concentrationnaire : en particulier manière dont le vécu est ou a été ressenti par le témoin (surtout s'il s'agissait à l'époque d'un enfant),
- date et circonstances de libération et de retour, parcours éventuel(s),
- vécu du retour, de la réinsertion familiale (éventuelle), professionnelle, etc.

3^e étape : Conduire l'entretien

Après un questionnement initial, il est conseillé de laisser le témoin « dérouler » son témoignage car il (ou elle) rapporte avec sa propre sensibilité, sa perception personnelle des événements. Par ailleurs un souvenir en entraîne souvent un autre, ce qui rend le témoignage vivant. Pour autant il n'est parfois pas inutile de ramener le témoin au sujet et aux questions intéressant l'étude.

(Il est recommandé de cocher les questions auxquelles le témoin répond spontanément, de sorte de n'avoir à poser que celles qui n'ont pas reçu de réponse).

4^e étape : Exploiter le témoignage

Cette étape consiste à prendre du recul par rapport à ce qui a été entendu, à en faire l'analyse, à en tirer des conclusions personnelles ou de groupe.

1- En particulier le témoin doit avoir été déporté dans le système concentrationnaire nazi. Il est toujours possible de s'assurer d'un parcours en interrogeant la Fondation pour la mémoire de la Déportation : Tél. 01 47 05 81 26 (Fondation, Paris) ou 02 31 38 45 60 (groupe de recherche FMD à Caen).

I Études historiques

A) France pendant la Seconde Guerre mondiale (jeunesse, résistance, répression, persécutions raciales)

BEAUNEZ, Jeannette, BEAUNEZ, Roger, BOUCHE, Albert, BOUXOM, Fernand, et al., *Jocistes dans la tourmente, histoire des jocistes (JOC-JOCF) de la région parisienne, 1937-1947*, Paris, Éditions du Témoignage chrétien, Éditions ouvrières, 1990, 219 p. (épuisé)

CAUSSE, Rolande, *Les Enfants d'Izieu, Suivi du témoignage de Sabine Zlatin*, Paris, Éditions Seuil, 1994, 103 p.

CHAINE, Catherine, *Le Voyage sans retour des enfants d'Izieu*, Paris, Gallimard, 1994, 112 p. (épuisé)

CHAPLEAU, Philippe, *Des enfants dans la résistance (1939-1945)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2008, 127 p.

CONAN, Éric, *Sans oublier les enfants, Les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, 19 juillet-16 septembre 1942*, Paris, Librairie générale française, 2006 (Le Livre de Poche), 219 p.

CRHQ (Centre de Recherche d'Histoire Quantitative) *La répression en France 1940-1945. Textes rassemblés et édités par Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu et Jean Quellien, collection « Seconde Guerre mondiale » N° 7, Caen 2007, 380 p.*

DEREYMEZ, Jean-William, (dir.), *Être jeune en France (1939-1945)*, Paris, L'Harmattan, 2003, 352 p.

DUMOULIN, Jean-Claude, *Du côté des vainqueurs (Au crépuscule des crématoires)*, Paris, Éditions Tirésias, 1999, 132 p.

EINAUDI, Jean-Luc, *Traces. Des adolescents en maison de redressement sous l'Occupation*, Paris, Éditions du Sextant, 2006, 258 p.

GIOLITTO, Pierre, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991, 698 p.

MICHEL, Alain-René, *La JEC (Jeunesse étudiante chrétienne) face au nazisme et à Vichy : 1938-1944*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1988, 311 p. (épuisé)

LEVERT, Jean-Pierre, *Un lycée dans la tourmente. Jean-Baptiste Say 1934-1944*, Paris, Calmann-Lévy, 1994, 266 p.

LOISEL, Jean-Jacques, PASQUIER, Jean-Claude, *Un Lycée dans la guerre 1939-1945, Le Lycée Ronsard de Vendôme*, Vendôme, Éditions du Cherche-Lune, 2004, 344 p. (épuisé)

LYCÉE ANATOLE LE BRAZ, *De la nuit à l'Aurore, Des Lycéens dans la guerre 1939-1945*, Saint-Brieuc, Association Anatole Le Braz, 1995, 383 p. (épuisé)

ZEITOUN, Sabine, *L'œuvre de secours aux enfants (O.S.E.) sous l'Occupation en France. Du légalisme à la Résistance, 1940-1944*, Paris, L'Harmattan, 2000, 221 p.

ZEITOUN, Sabine, *Ces enfants qu'il fallait sauver*, Paris, Éditions Albin Michel, 1989, 287 p.

B) Déportation

AMICALE DE RAVENSBRÜCK et ASSOCIATION DES DÉPORTÉES ET INTERNES DE LA RÉSISTANCE, *Les Françaises à Ravensbrück*, Paris, Éditions Gallimard, 1965.

BRAUNSCHWEIG, Maryvonne, GIDEL, Bernard, *Les déportés d'Avon, enquête autour du film de Louis Malle : Au revoir les enfants*, Paris, La Découverte, 1989, 174 p. (épuisé)

ANTHONIOZ DE GAULLE, Geneviève, *Les conditions des enfants au camp de Ravensbrück*, in *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 45, Paris, janvier 1962, pp. 71-84.

EISEN, George, *Les Enfants pendant l'holocauste. Jouer parmi les ombres*, Paris, Hachette, 1995 Pluriel, 216 p.

HEMMENDINGER, Judith, *Les Enfants de Buchenwald*, Paris, L'Harmattan, 2003 (Mémoires du XX^e siècle), 203 p.

HEMMENDINGER, Judith, *Revenus du néant. Cinquante ans après : l'impossible oubli. (23 témoignages)*, L'Harmattan, 2002 (Mémoires du XX^e siècle), 169 p.

KARAS, Joia, *La musique à Terezin, 1941-1945*, Paris, Gallimard, 1993 (Le messager), 237 p. (épuisé)

KLARSFELD, Serge (dir.), *L'album d'Auschwitz, Romainville*, Éditions Al Dante, Paris, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2005, 151 p. (épuisé)

KLARSFELD, Serge, *Les 11 400 enfants juifs déportés de France*, Paris, FFDJF/Le Centre national d'information sur les enfants juifs déportés de France, 2005, 270 p.

KLARSFELD, Serge, *La Shoah en France, Vol. 1, Vichy-Auschwitz : la solution finale de la question juive en France; Vol. 2, Le calendrier de la persécution des Juifs de France, 1940-1944 : 1^{er} juillet 1940-31 août 1942; Vol. 3, Le calendrier de la persécution des Juifs de France, 1940-1944 : 1^{er} septembre 1942-31 août 1944; Vol. 4, Le mémorial des enfants juifs déportés de France*, Paris, Fayard, 2001

LANGLOIS Caroline, REYNAUD Michel, *Elles et Eux et la déportation*, Paris, Éditions Tirésias, 2005, 452 p.

LANGLOIS Caroline, REYNAUD Michel, *Elles et Eux de la résistance : Pourquoi leur engagement*, Paris, Éditions Tirésias, 2003, 352 p.

ROUYEYRE, Miriam, *Enfants de Buchenwald*, Paris, Éditions Julliard, 1995, 184 p.

SCHWARBERG, Günther, *Ils ne voulaient pas mourir, Les enfants martyrs du Bullenhuser Damm*, Paris, Presses de la Renaissance, 1981, 239 p. (épuisé)

STREBEL, Bernhard, *Ravensbrück. Un complexe concentrationnaire*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2005.

ZEITOUN, Sabine, FOUCHER, Dominique (dir.), *Le masque de la barbarie. Le ghetto de Theresienstadt, 1941-1945*, Lyon, ville de Lyon/Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, 1998, 255 p.

C) Après la déportation

BAUMANN, Denise, *La Mémoire des oubliés, Grandir après Auschwitz*, Paris, Albin Michel, 2000, 353 p.

HAZAN, Katy, *Les orphelins de la Shoah, les maisons de l'espoir, 1944-1960*, Paris, Les Belles Lettres, 2000, 418 p.

LEMALET, Martine, *Au secours des enfants du siècle Regards croisés sur l'OSE*, Nil Éditions, 1993, 235 p. (épuisé)

D) Travaux universitaires

CADOT, Adrien, *Parcours et destins de jeunes déportés français de 13 à 18 ans*, Mémoires de DEA, Université de Caen, 2003.

HOCHARD, Cécile, *Les lycées de Paris et de la région parisienne de 1938 à 1947*, Thèse de doctorat d'Histoire, Université de Paris VII Denis Diderot, 2002.

ROSENBERG, André, *Les enfants juifs et tsiganes dans les camps d'internement français et dans les camps de concentration du III^e Reich*, Thèse de doctorat, Université de Paris I, 2000.

Dr E. MINKOWSKI et M. JOUHY *Les enfants de Buchenwald*, plaquette publiée par l'OSE, Genève 1945.

II Témoignages

ALDEBERT, Bernard, *Chemin de croix en 50 stations*, Paris, Arthème Fayard, 1946, 112 p. (épuisé)

AYLMER ROUBENNE, Madeleine, *J'ai donné la vie dans un camp de la mort*, Paris, Éditions J'ai lu, 1999, 219 p.

AUERBACHER, Inge, *Je suis une étoile (une enfant de l'holocauste)*, Paris, Seuil, 1989, 141 p.

AUER BACHER, Pierre, *Souvenirs d'une période trouble*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2008 (Témoignages de la Shoah), 287 p.

BIGIELMAN, Albert, *J'ai eu douze ans à Bergen-Belsen*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2005 (Témoignages de la Shoah), 150 p.

BOCCARA, Mireille, *Vies interdites*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2005 (Témoignages de la Shoah), 255 p.

BRAUN, Sam, *Personne ne m'aurait cru, alors je me suis tu*, Paris, Albin Michel, 2008, 266 p.

CHOMBART DE LAUWE, Marie-José, *Toute une vie de résistance*, Paris, Éditions Pop'com/FNDIRP, 2002, 195 p.

CHRISTOPHE, Francine, *Une petite fille privilégiée*, (récit sous forme de scénettes) Paris, Pocket, 2001. 216 p.

CLING, Maurice, *Un enfant à Auschwitz*, Paris, Éditions de l'Atelier/FNDIRP, réédition 2008, (1^{er} édition: *Vous qui entrez ici... Un enfant à Auschwitz*, Paris, Graphein/FNDIRP, 1999. 236 p. épuisée)

COQUIO, Catherine, KALISKY, Aurélie, *L'enfant et le génocide. Témoignages sur l'enfance pendant la Shoah*, Paris, Robert Laffont, 2007 (Bouquins), 1264 p.

EISNER, Jack, *Le survivant*, Paris, Éditions Stock, 1981. (épuisé)

GAVARD, Jean, *Une jeunesse confisquée*, Paris, L'Harmattan, 2007, 146 p.

HAZAN, Katy, GHOZLAN, Éric, *À la vie! Les enfants de Buchenwald du Shtetl à l'OSE*, Paris, Le Manuscrit, 2005, 296 p.

GRINSPAN, Ida, POIROT-DELPECH, Bertrand, *J'ai pas pleuré*, Paris, Pocket, 2003 (Pocket jeunes adultes, témoignage), 189 p.

GRUNWALD, Simon, *Sans droit à la vie*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2007 (Témoignages de la Shoah), 140 p.

HAUTVAL, Adélaïde, *Médecine et crimes contre l'humanité. Le refus d'un médecin, déporté à Auschwitz, de participer aux expériences médicales*, Paris, Le Félin, 2006.

HEFTLER, Nadine, *Si tu t'en sors... Auschwitz, 1944-1945*, Paris, Éditions La Découverte, 1992, 189 p.

HIRSCH, Claude, *Matricule A-16689, souvenirs de déportation d'un enfant de treize ans, mai 1944-mai 1945*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2005 (Témoignages de la Shoah), 132 p.

HOLSTEIN, Denise, *Je ne vous oublierai jamais, mes enfants d'Auschwitz*, Paris, Éditions n° 1, 1995, 142 p.

JAXA-BYKOWKI, Antoni, *Le sourire de maman. Un enfant à Auschwitz et Mauthausen*, Paris, L'Harmattan, 2008 (Graveurs de mémoire), 161 p.

LECOMTE, François, *Jamais je n'aurai quatorze ans*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2005 (Témoignages de la Shoah), 346 p.

LEVY-HASS, Hanna, *Journal de Bergen-Belsen, 1944-1945*, Paris, Seuil, 1989, 151 p.

LEVY-OSBERT, Liliane, *Jeunesse vers l'abîme*, Paris, Études et documentation internationales, 1992, 188 p. (épuisé)

LEWINSOHN, Éliezer, *Combats de vie*, Paris, Éditions Le Manuscrit, Paris, 2007 (Témoignages de la Shoah), 532 p.

MALACHY, Thérèse, *Entre les mots*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2006 (Témoignages de la Shoah), 105 p.

MALMED, Salomon, *Sali*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2005 (Témoignages de la Shoah), 273 p.

MOSSE, André-Lilian, MOSSE, Réjane, *C'est leur histoire, 1939-1943*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2007 (Témoignages de la Shoah), 206 p.

NEMOZ, Adrien, *Avoir 20 ans en 1940: témoignage chrétien d'un jeune résistant*, Témoignage chrétien, 1991, 122 p. (épuisé)

NOVAC, Ana, *J'avais 14 ans à Auschwitz*, Paris, Presses de la Renaissance, 1982, 238 p. (épuisé)

ROGERIE, André, *Vivre c'est vaincre*, Maulévrier, Imprimerie Hérault, 1988, 106 p. (épuisé)

SAMUEL, Vivette, *Sauver les enfants*, Paris, Liana Levi, 1995 (Histoire), 233 p.

SAUREL, Jacques, *De Drancy à Bergen-Belsen, 1944-1945, souvenirs rassemblés d'un enfant déporté*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2006 (Témoignages de la Shoah).

SCHAPIRA, Charlotte, *Il faudra que je me souvienne, la déportation des enfants de l'Union Générale des Israélites de France*, Paris, L'Harmattan, 2000 (Mémoires du XX^e siècle).

SIEGAL, Aranka, *Sur la tête de la chèvre*, Paris, Gallimard jeunesse, 2003, 334 p.

SIEGAL, Aranka, *La grâce du désert*, Paris, Gallimard jeunesse, 2003, 326 p.

STEINBERG, Paul, *Chroniques d'ailleurs*, Paris, Ramsay, 2002 (Ramsay Poche), 202 p.

TILLARD, Paul, *Le pain des temps maudits*, Paris, Julliard, 1965, réédition L'Harmattan, 2007, 277 p.

TOMKIEWICZ, Stanislas, *L'adolescence volée*, nouvelle édition Paris, Hachette littératures, coll. Pluriel 2001, 252 p. (1^{er} édition 1999 Calmann-Levy épuisée).

VINUREL, Ernest, *Rive de cendre, Transylvanie, Auschwitz, Mauthausen*, Paris, L'Harmattan, 2003, 356 p.

WIESEL, Élie, *La nuit*, Paris, Éditions de Minuit, 1958, 199 p.

WIESEL, Élie, *Tous les fleuves vont à la mer*, (Mémoires tome I) Paris, Éditions Seuil, (coll. Points), 1994, 622 p.

ZAIDMAN, Annette, *Mémoire d'une enfance volée (1938-1948)*, Paris, Éditions Ramsay, 2002.

ZLOTZISTY, Claude, *Dernière porte; suivi de 50 ans après, une journée à Auschwitz*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2005 (Témoignages de la Shoah), 106 p.

III Œuvres littéraires

BOBER Robert, *Berg et Beck*, Paris, POL 1999, 256 p.

BOBER, Robert, *Quoi de neuf sur la guerre*, Paris, Gallimard, 2002, 411 p.

KERTESZ, Imre, *Être sans destin*, Arles, Actes Sud, 1997, 366 p.

REYNAUD Michel, *La Foire à l'Homme, Écrits-dits dans les camps du système nazi, de 1933 à 1945*. Deux tomes, Paris, Éditions Tirésias, 1996, + 1000 p.

IV Publications et revues

— *Voix et Visages* bulletin bimestriel de l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (archives des collections déposées à la BDIC à Nanterre).

— *Mémoire Vivante*, périodique trimestriel de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (Consultable et téléchargeable sur le site internet de la Fondation www.fmd.asso.fr. Onglet derniers numéros ou archives).

V DVD

CD *La déportation. Témoignages et itinéraires de déportés (1942-1945)*, Frémeaux et associés, Coffret de 4 compact-disques, réalisés par Patrick Frémeaux, Claude Colombini, Radio France, documents sonores recueillis par « Paroles images et sons » sous la dir. Pierre Guérin, accompagnés d'un livret de 88 pages par Claude Dumond, préfacé par Marie-Jo Chombart de Lauwe.

DVD *Mémoires de la déportation*, dvd réalisé par la Fondation pour la mémoire de la Déportation. (Sur commande à la Fondation par mail direction@fmd.asso.fr ou fax 01 47 05 89 50).

DVD *Enfants et adolescents juifs dans les camps: témoignages de déportés d'Auschwitz* réalisation par le cercle d'études de la Déportation et de la Shoah. (À paraître en décembre 2008) cercleshoah.free.fr

DVD *Les enfants juifs fils et filles de prisonniers de guerre, déportés à Bergen-Belsen en mai 1944*, Témoignages d'anciens enfants déportés, amicale de Bergen-Belsen-Union des déportés d'Auschwitz-Cercle d'étude. (Dvd gratuit à paraître début décembre 2008) cercleshoah.free.fr

VI Filmographie

1) Documentaire

CAYROL, Jean, RESNAIS, Alain, *Nuit et Brouillard*, Argos Film, 1956 (existe en DVD)

DRASCHAN, Thomas, GELLNER, Hannes, *La mémoire des enfants*, Kranzelbinder Gabriele Production, Amour Fou Filmproduktion, 2007.

LANZMANN, Claude, *Shoah*. 1^{re} et 2^e époques, les Films Aleph, 1985 (existe en DVD)

2) Fiction

BENIGNI, Roberto, *La vie est belle*, Melampo Cinematografica/Cecchi Gori Group Tiger Cinematografica, 1998 (existe en DVD)

LORIDAN-IVENS, Marceline, *La petite prairie aux bouleaux*, (film autobiographique, réalisé par une ancienne déportée à Auschwitz à l'âge de 15 ans), 2003, 1 h 30 (existe en DVD)

MALLE, Louis, *Au revoir les enfants*, MK2 Productions, 1987 (existe en DVD)

VII Expositions et catalogues

AMICALE DE MAUTHAUSEN Y OTROS CAMPOS, AMICALE DE MAUTHAUSEN, DÉPORTÉS, FAMILLES ET AMIS, KZ GEDENKSTAETTE MAUTHAUSEN, *La part visible des camps, les photographies du camp de concentration de Mauthausen: catalogue de l'exposition*, Paris, Éditions Tirésias, 2005, 220 p.

VIII Sites Internet

www.fmd.asso.fr (Fondation pour la mémoire de la Déportation.): des liens permettent de visiter les sites des différentes amicales de camps de concentration.

www.ina.fr/edu/entretiens/shoah/index.fr.html
INA, témoignages que la FMS a réalisés en collaboration avec l'INA.

www.grenierdesarah.org
« Le grenier de Sarah », site conçu par le Mémorial de la Shoah, pour enfants de 8 à 12 ans.

pagesperso-orange.fr/d-d.natanson
Site personnel avec des données chiffrées sur la déportation des enfants.

www.memorialdelashoah.org
Accès à l'encyclopédie multimédia de la Shoah, avec une entrée « enfants ».

www.izieu.alma.fr
Site de la maison d'Izieu.

www.campdesmilles.org
Camp des Milles.

www.manuscrit.com
Éditions Le Manuscrit. Les ouvrages sont disponibles en ligne en fichier PDF.

cercleshoah.free.fr
Cercle d'études sur la Déportation et la Shoah

Déclaration des droits de l'enfant

(Extraits)

La Déclaration des droits de l'enfant a été proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) le 20 novembre 1959 [résolution 1386 (XIV)].

[...]

Considérant que l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même,

L'Assemblée générale

Proclame la présente Déclaration des droits de l'enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants:

Principe premier

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

Principe 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

[...]

Article 32

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Les États parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. À cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les États parties, en particulier:

- fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi;
- prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi;
- prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

Article 33

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives, pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes, et pour empêcher que des enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic illicites de ces substances.

Article 34

Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. À cette fin, les États parties prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher:

- que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale;
- que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales;
- que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

Article 35

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Article 36

Les États parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être.

Article 37

Les États parties veillent à ce que:

- nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans;
- nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible;
- tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge. En particulier, tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et il a le droit de rester en contact avec sa famille par la correspondance et par les visites, sauf circonstances exceptionnelles;
- les enfants privés de liberté aient le droit d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée, ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale, et à ce qu'une décision rapide soit prise en la matière.

Article 38

- Les États parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.
- Les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.
- Les États parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les États parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.
- Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins.

[...]



Fondation pour la mémoire de la Déportation



Fondation de la Résistance



Fondation pour la Mémoire de la Shoah



Mémorial de la Shoah

Remerciements

Ce dossier a été conçu et réalisé par la commission pédagogique de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, présidée par Monsieur Jean Gavard, inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, administrateur de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, de la Fondation de la Résistance, déporté.

Avec les concours

de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG),
de la Fondation de la Résistance,
de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,
du Musée-mémorial de la Shoah-Centre de documentation juive contemporaine,
du Musée de la Résistance Nationale (MRN) de Champigny,
de la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes),
de l'UNADIF-FNDIR (Union Nationale des Associations des Déportés, Internés et Famille des disparus-Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance),
de l'amicale de Sachsenhausen,
de l'amicale de Ravensbrück,
de l'amicale nationale des Déportés et familles de disparus de Mauthausen,
de l'association française Buchenwald Dora et Kommandos,
de l'association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation,
du cercle d'études de la Déportation et de la Shoah.

★

La réalisation de ce dossier a bénéficié du soutien du ministère de la Défense (Direction de la mémoire du patrimoine et des archives), du ministère de l'éducation nationale (Direction générale de l'enseignement scolaire).

★

Ont participé à l'élaboration du dossier à titre personnel au sein du groupe de travail,

a) Déportés

- Mesdames Marie-José Chombart de Lauwe, présidente de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, Simone Gournay, coprésidente de l'amicale de Ravensbrück, Jacqueline Fleury, ancienne présidente de l'ADIR, membre du jury national du Concours,
- Messieurs Roger Bordage et Maurice Allezy, de l'amicale de Sachsenhausen.

b) Autres membres

- M^{me} Danièle Baron, documentaliste de la FNDIRP,
- M^{me} Maryvonne Braunschweig, professeur d'Histoire et Géographie, membre du jury national,
- M^{me} Aleth Briat, représentante de l'APHG, membre du jury national du Concours,
- M^{me} Joëlle Dusseau inspectrice générale de l'éducation nationale, présidente du jury national,
- M^{me} Nicole Dorra, présidente de Ciné-Histoire,
- Éric Brossard, professeur d'Histoire et Géographie, membre du bureau l'association des Amis de la fondation pour la mémoire de la Déportation,

- M. Hervé Guillemet, professeur d'Histoire et Géographie, Fondation de la Résistance,
- M. Pierre Jautée, professeur d'Histoire et Géographie, Fondation pour la mémoire de la Déportation,
- M. Cyrille Le Quellec, documentaliste FMD,
- M. Yves Lescure, directeur général de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, membre du jury national du Concours, qui a assuré la coordination et la synthèse des travaux,
- M. Frantz Malassis, Fondation de la Résistance,
- M^{me} Nicole Mullier, du cercle d'études de la Déportation et de la Shoah,
- M^{lle} Viviane Prévost, ministère de la Défense, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (Bureau des actions pédagogiques),
- M. Daniel Simon, président de l'amicale de Mauthausen,
- M. Claude Singer, professeur d'Histoire et Géographie, musée-mémorial de la Shoah, CDJC,
- M. Fabrice Teicher, professeur d'Histoire et Géographie, musée-mémorial de la Shoah, CDJC
- M. Dominique Trimbur, professeur d'Histoire et Géographie, fondation pour la Mémoire de la Shoah,

Maquette et impression du dossier: Éditions Tirésias.



Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives

